

ALGÉRIE-UA

Algérie : Moussa Faki appelle à un compromis "pour éviter le chaos"

P. 24

DU 18 AU 21 JUIN À MAPUTO

M^{me} Tamazirt représente l'Algérie au Sommet d'affaires Etats-Unis/Afrique

P. 24

ALGÉRIE-JAPON

L'ambassadeur du Japon plaide pour le renforcement des relations bilatérales

P. 24

GAÏD SALAH L'AFFIRMÉ HIER À PARTIR DE BÉCHAR

«L'élection d'un président de la République est une "priorité", les délais ayant atteint leur limite»

Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a affirmé hier à Béchar que la «priorité aujourd'hui» consiste à «accélérer» l'élection d'un président de la République dans les «délais possibles constitutionnellement et acceptables dans le temps», soulignant que «ces délais ont atteint aujourd'hui leur limite». P. 3



La lutte contre la corruption n'admet "aucune limite" et "aucune exception" à quiconque

Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire en visite de travail et d'inspection à la 3^e RM à Béchar

GOVERNEMENT

INONDATIONS D'ILLIZI: Prise en charge urgente de l'indemnisation des sinistrés

P. 4

DÉBUT DE LA CONFÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE LA CONCURRENCE

Adhésion volontaire de 8 opérateurs économiques d'envergure nationale

P. 6

JUSTICE

6 mois de prison ferme à l'encontre de l'homme d'affaires Ali Haddad

L'ex-wali d'Alger Abdelkader Zoukh mis sous contrôle judiciaire

P. 5

SANTÉ

MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES:

Conférence nationale en septembre à Alger

P. 11

FOOTBALL

CAN-2019 /ALGÉRIE :
Belmadi : «Nous avons encore des choses à rectifier»

Le sélectionneur de l'équipe d'Algérie de football Djamel Belmadi a estimé qu'il y avait «encore des choses à rectifier» pour permettre aux Verts d'être au top, à six jours de leur entrée en lice à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte (21 juin - 19 juillet), le 23 juin face au Kenya.

P. 22

ALGÉRIE

Ouverture aujourd'hui de la 52^e FIA avec la participation d'au moins 15 pays

P. 7

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Arrestation de trois (3) éléments de soutien aux groupes terroristes à Tissemsilt

P. 24

EQUIPE NATIONALE Salah Assad honoré au Qatar

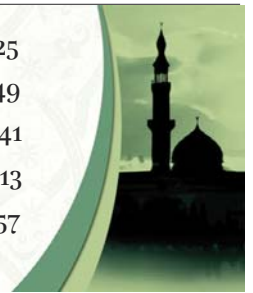
L'ancienne gloire de l'Équipe nationale de football, Salah Assad, a été honoré hier soir à Doha (Qatar), par la Fédération algérienne de football (FAF) et son homologue Qatari, en marge de la rencontre amicale qui a opposé dimanche l'équipe nationale algérienne à celle du Mali.



Horaire des prières

Mardi 15 Chawwal 1440

Fajr	03:25
Dohr	12:49
Asr	16:41
Maghreb	20:13
Isha	21:57



SOMMET D'AFFAIRES ETATS-UNIS- AFRIQUE 2019

La ministre de l'Industrie et des Mines représente l'Algérie à Maputo



La ministre de l'Industrie et des Mines, Djamilia Tamazirt, représentera l'Algérie à la 12ème édition du Sommet d'Affaires États-Unis-Afrique qui se tiendra du 18 au 21 Juin 2019 à Maputo (Mozambique). Cet événement qui verra la participation de plusieurs chefs d'Etats et de Gouvernements Africains et de Responsables du Gouvernement

américain ainsi que 1000 dirigeants d'entreprises américaines et africaines, des investisseurs internationaux, des hauts fonctionnaires et des parties prenantes multilatérales, constitue une opportunité pour promouvoir le flux d'affaires et l'investissement entre les États-Unis et les pays du continent et nouer des contacts d'affaires et de partenariat dans différents secteurs d'activités tels que : pétrole et gaz, agroalimentaire, industries extractives, construction et infrastructures, santé, tourisme, télécommunications et finances.

COMPLEXE CULTUREL DE CHENOUA

Programme ciné- planète

Dans le cadre de son programme ciné-planète, l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), organise aujourd'hui au Planétarium du complexe culturel de Chenoua (Tipasa), la projection des films : «Polaris, le sous-marin spatial», «We are the stars» et «Explore».



MUSÉE DU MOUDJAHID Commémoration du 63^e anniversaire de la mort de «Ahmed Zabana»



Sous le patronage du ministère des Moudjahidine, le Musée national du moudjahid, organise ce matin à partir de 09h30, une conférence-historique à l'occasion de la commémoration du 63e anniversaire de la mort du héros Ahmed Zabana. Cette rencontre sera encadrée par des professeurs universitaires, historiens, personnalités historiques, étudiants et représentants de la presse.

Météo



	Max	Min
Alger	26°	18°
Oran	25°	18°
Annaba	25°	17°
Béjaïa	27°	19°
Tamanrasset	39°	26°

CINÉMATHÈQUE ALGÉRIENNE

Projection du film «La piscine»

A l'occasion de la semaine du cinéma franco-italien, l'Institut français d'Alger, organise cet après-midi à partir de 13h à la cinémathèque d'Alger, une séance de projection du film «La piscine». L'entrée est libre.



SEAAL Suspension de l'AEP dans plusieurs communes de Tipasa



La société Myah Tipasa, en charge de l'exploitation de la station de dessalement de Fouka a programmé hier l'arrêt total de l'usine, pour procéder à l'égalonnage du débitmètre d'eau pour une durée de 12 heures de 06h à 18h. Cet arrêt, a engendré une forte perturbation au niveau de la commune de Sidi Rached et ce qui a engendré une suspension de l'alimentation en eau potable au niveau des communes de Koléa, Fouka, Ain Tagourait, Douaouda, Chaïba, Bousmail, Bouharoune et Khemisti dans la Wilaya de Tipasa. Dans ce cadre, la société des eaux et de l'assainissement de la wilaya d'Alger (SEAAL) rassure ses clients des communes impactées que la remise en service de l'alimentation en eau potable se fera progressivement aujourd'hui. Un dispositif de citernage a été mis en place afin d'assurer les usages prioritaires (centres d'examen, établissements publics et hospitaliers). SEAAL prie ses clients de l'excuser des désagréments causés par ces perturbations, indépendantes de sa volonté, et met à leur disposition, pour toute information, le numéro de son Centre d'Accueil Téléphonique Opérationnel, le 1594, accessible 7j/7 et 24h/24.

DEMAIN À L'EHU D'ORAN 7^{es} Journées médico- chirurgicales régionales Ouest



Le Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP), organise les 19 et 20 juin, au niveau de l'Établissement hospitalo-universitaire (EHU) d'Oran, 7èmes Journées médico-chirurgicales régionales Ouest. Parmi les thèmes qui seront abordés : Les pathologies chroniques et santé bucco-dentaire, le cancer du sein, la chirurgie gynécologique, les soins palliatifs, l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins.

SAFEX Ouverture de la 52^e Foire internationale d'Alger

Sous le thème Algérie : « Diversification économique et opportunités de partenariat en perspective », la 52ème édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), ouvrira ses portes aujourd'hui, au Palais des Expositions des Pins-Maritimes (Safex-Alger). Cet événement représente à nouveau un espace d'échange économique dans divers secteurs d'activité en offrant aux opérateurs économiques étrangers et nationaux des opportunités de partenariat et d'investissement. La participation Algérienne sera représentée par un nombre important d'entreprises publiques et privées dans les différents secteurs industriels : les industries chimiques et pétrochimiques, les industries agroalimentaires, les industries mécaniques et métallurgiques, les industries électroniques et électroniques, Travaux publics et construction, les services et secteur de partenariat. Plus de 15 pays issus des 4 continents participeront à ce Rendez-vous, à l'instar des partenaires traditionnels de l'Algérie : (la Chine, la Turquie, les USA, la France, Allemagne, Tunisie, Syrie...). En marge de cette édition, des conférences seront programmées et animées par des experts économiques qui débattront plusieurs sujets d'actualités.



EN VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION EN 3^E RÉGION MILITAIRE À BÉCHAR

Gaïd Salah : «L'élection d'un président de la République est une «priorité», les délais ayant atteint leur limite»

Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a affirmé hier à Béchar que la «priorité aujourd'hui» consiste à «accélérer» l'élection d'un président de la République dans les «délais possibles constitutionnellement et acceptables dans le temps», soulignant que «ces délais ont atteint aujourd'hui leur limite».

«Nous ne nous lasserons jamais de dire que la priorité aujourd'hui consiste à accélérer l'élection d'un président de la République dans les délais possibles constitutionnellement et acceptables dans le temps», a déclaré M. Gaïd Salah qui effectue une visite de travail et d'inspection en 3^e Région Militaire à Béchar, précisant que «ces délais ont atteint aujourd'hui leur limite et il appartient aux Algériens fidèles à leur patrie de trouver maintenant, la voie la plus efficace pour y aboutir».

Il a dans ce cadre souligné que l'organisation des élections présidentielles dans «les brefs délais et dans les meilleures conditions de transparence et de crédibilité constitue un élément fondamental que requiert la véritable démocratie à laquelle ne croient pas, malheureusement, certains adeptes de la sur-enchère politique et idéologique qui considèrent les élections comme un choix plutôt qu'une nécessité».

«C'est là le summum du paradoxe intellectuel et politique, car il n'y a guère de démocratie sans élections libres et intégrées, sauf si la démocratie signifie s'enliser dans le bourbier de la cooptation», a-t-il fait remarquer. Le chef d'état-major de l'ANP a, dans ce sens d'idée, fait savoir que l'«une des lignes de conduite que l'ANP veille à respecter est l'attachement résolu aux solutions légales et constitutionnelles pour résoudre la crise que traverse l'Algérie».

«Il s'agit de principes auxquels on ne peut déroger et dont nous ne nous lasserons jamais de réitérer

en toute confiance et avec détermination. Et je sais pertinemment que la grande majorité du peuple algérien adopte ces mêmes valeurs, qui sont nobles et judicieuses», a-t-il insisté.

«Nous avons affirmé à maintes reprises que les clés de sortie de cette crise se trouvent entre les mains de ceux qui nourrissent en eux-mêmes la vertu de l'altruisme, soit le rejet de tout égoïsme, qu'il soit centré sur une personne, un parti ou autre, en faisant prévaloir l'intérêt de l'Algérie au-dessus de tout autre intérêt. Et il est évident que la clé la plus importante est précisément la voie du dialogue entre tous les acteurs sérieux et sincères», a-t-il expliqué.

Le général de corps d'Armée n'a pas manqué d'attirer, à cet effet, l'attention sur «la nécessité d'œuvrer à réunir toutes les conditions nécessaires pour tenir l'échéance des élections présidentielles», précédées par «des discussions constructives et un dialogue serein et calme» permettant au citoyen d'accorder sa voix à celui qu'il considère apte à conduire le pays sur la voie de la prospérité et du progrès. «Aussi et pour rejoindre la rive d'une démocratie réelle dans toute sa mesure et sa dimension, il serait plus judicieux de dire qu'il y a lieu de réunir toutes les conditions nécessaires pour tenir des



élections pluralistes, précédées par des discussions constructives et un dialogue serein et calme permettant au citoyen d'accorder sa voix à celui qu'il considère apte à conduire le pays sur la voie de la prospérité et du progrès. Tel est l'axe principal autour duquel devront se fédérer toutes les énergies, avec détermination et résolution, voire avec abnégation, de façon à ne pas décevoir les attentes du peuple algérien», a-t-il insisté. Pour lui, «ce digne peuple à qui il appartient de faire attention et prendre ses gardes de certaines personnes et entités qui continuent à faire montre d'une opposition fondée uniquement sur le dénigrement d'autrui ou la formulation de nouvelles revendications et de propositions qui ne sont guère adéquates voire pas du tout objectives, qui s'inscrivent dans le cadre des pratiques non constructives tendant sciemment à faire perdurer la crise que nous confrontons, oubliant que c'est au nouveau Président seul que revient la

tâche de traduire concrètement sur le terrain le programme détaillé et précis des réformes, sur lequel il aurait fondé sa candidature et que le peuple algérien élirait suivant le contenu de son programme» «Ce qui requiert nécessairement d'avancer et en toute diligence, a-t-il relevé, vers un dialogue inclusif, afin de permettre la concrétisation de cette échéance électorale capitale».

«Un dialogue qui réunit la classe politique, la société civile et les personnalités nationales et qui sera l'unique voie vers une rupture effective, à laquelle ne cesse d'appeler le peuple algérien, avec tout ce qui est préjudiciable et néfaste, grâce à laquelle nous pourrions éviter tout ce qui va à l'encontre de l'intérêt suprême du pays, et adopter une approche nationale de par son contenu et moderne de par ses moyens et sa pertinence, pouvant être appliquée à la politique et à l'économie, voire à la vie sociale et culturelle», a conclu M. Gaïd Salah.

La lutte contre la corruption n'admet "aucune limite" et "aucune exception" à quiconque (Gaïd Salah)

Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a affirmé hier à Béchar que la lutte contre la corruption n'admet "aucune limite" et "aucune exception ne sera faite à quiconque".

«Partant du fait que la lutte contre la corruption n'admet aucune limite et qu'aucune exception ne sera faite à quiconque, cette voie sera celle que l'institution militaire veillera à entreprendre avec détermination, posant ainsi les jalons de l'affranchissement de l'Algérie du vice de la corruption et des corrupteurs avant la tenue des prochaines élections présidentielles», a déclaré M. Gaïd Salah qui effectue une visite de travail et d'inspection à la 3^e Région Militaire à Béchar.

Il y a lieu d'affirmer encore une fois la détermination de l'institution militaire à accompagner la justice, avec une ferme conviction et un sens élevé du devoir, ainsi que de la protéger de façon à lui permettre d'exécuter convenablement ses missions et s'acquitter judicieusement de son rôle de moralisateur, en déterrâant tous les dossiers et en les traitant en toute équité quelles que soient les circonstances, de façon à faire comparaître devant la justice tous les corrompus quels que soient leur fonction ou leur rang social", a-t-il souligné.

«Permettre à la justice de traiter les lourds dossiers de corruption et mener ses missions à terme, est un devoir national dont l'institution militaire ressent, devant Allah, l'histoire et le peuple, l'impératif d'accomplir, quelles que soient les circonstances», a fait savoir M. Gaïd Salah. Pour lui, il apparaît "clair aujourd'hui" au peuple algérien à travers tous ces dossiers présentés devant la justice qu'"il a été procédé par le passé et de manière délibérée, à la mise en place des conditions propices à la pratique de la corruption". "Il apparaît également à travers cela que ce qu'on appelait à l'époque réforme de la justice n'était malheureusement que des paroles en l'air et des réformes creuses qui, bien au contraire, ont encouragé les corrompus à persister dans leurs méfaits et ont été parrainés pour empiéter les droits du peuple et enfreindre les lois délibérément sans crainte et sans aucune conscience", a déploré le chef d'état-major de l'ANP.

Il a, dans ce cadre, estimé que "l'heure des comptes est arrivée et le temps d'assainir notre pays de toute personne malhonnête qui s'est laissée tenter de troubler la vie quotidienne du peuple algérien par de telles pratiques et de tout ce qui a obstrué les horizons face aux Algériens et semé la peur, voire le désespoir en l'avenir".

Par ailleurs, le général de corps d'Armée a souligné que tous les indices confirment que la crise économique que traverse le pays est due, "en premier lieu, à la mauvaise gestion de la part de quelques responsables qui ont bafoué le devoir et le sens de l'engagement et de la responsabilité dont ils sont tenus de porter le fardeau".

La cause fondamentale de la crise économique dont souffre le pays "est un problème de gestion en premier lieu, à savoir que les deniers publics étaient pour certains gestionnaires, de l'argent commun, voire permis, où ils se servaient à volonté quand ils voulaient en toute impunité et sans contrôle ou considération envers le poids de la responsabilité dont ils portent le fardeau".

Pour lui, la responsabilité dans sa définition la plus large, la plus exhaustive et la plus correcte est "d'honorer sa parole et avoir bonne conscience et c'est une qualité qui permet à l'homme d'être à la hauteur de son engagement". "La responsabilité, dans son sens le plus profond, c'est tenir également son engagement et rester fidèle au serment. Mais ce qui paraît étrange, c'est que le gravité des dossiers présentés devant la justice aujourd'hui démontre que les concernés par ces dossiers ont perdu tous les attributs de l'engagement, et les exigences de la responsabilité, du fait de la mise à profit de leurs fonctions, leur influence et leur pouvoir pour transgresser les lois et enfreindre leurs limites et leurs règles", a relevé M. Gaïd Salah.

"Cette gestion illégale a permis de créer des projets stériles et sans intérêts réels pour l'économie nationale. Ils ont été octroyés de manière sélective, et à des montants astronomiques sous forme de crédits, ce qui a perturbé la cadence du développement en Algérie. Ces pratiques vicieuses et immorales sont en parfaite contradiction avec la teneur des discours hypocrites de ceux qui les tenaient", a-t-il fait savoir.

APS

POLITIQUE

Les partis politiques gagneraient à faire leur autocritique (sociologue)

Les partis politiques «gagneraient à faire l'analyse critique de leur propres trajectoires, pour comprendre la jeune génération qui refuse toute forme de paternalisme, qu'il soit institutionnel, politique, religieux ou autre», a avancé dimanche à Tizi-Ouzou, le sociologue Mohand-Akli Hadjibi. S'exprimant dans une table ronde organisée au campus de Tamda de l'université Mouloud Mammeri (UMTOU), par l'espace «Les débats de l'UMTOU», cet universitaire qui est revenu sur les déferlantes «révoltes populaires» (1980, 1988, 2001) qu'a connues l'Algérie, a estimé qu'il y a eu «échec du multipartisme». Selon lui les partis

politiques «gagneraient aujourd'hui à revenir sur la définition même de l'action politique, sur le plan programmes, formation et projection». Selon lui, «jusqu'aux années 1980, l'Algérie avait produit une élite considérable et de qualité dans plusieurs domaines. Cette élite qui a donné une consistance à un type de gouvernance et qui a su réguler les rapports quel que soit les conflits qu'il y avait, a été déstructurée et effacée. On a cru qu'il y a une inertie qui va continuer car on a pensé que cette société ne produit pas d'idées, mais la société se pense elle-même indépendamment d'une élite, toutefois elle a besoin de cette

dernière pour formaliser ses idées à un niveau supérieur». De son côté la sociologue Fatma Oussedik qui a abordé la représentativité du Hirak a dénoncé «des personnages qui s'estiment être la représentation du Mouvement social, alors qu'aucun processus n'a donné lieu à leur élection». «Ces personnes se présentent comme représentants de la population mais ils ne prennent aucun engagement et restent sur le terrain du populisme en surfant sur des électors divers...», a-t-elle insisté en soulignant que «c'est le peuple qui est la source du pouvoir et de légitimité de toute forme de représentation».

SANTÉ

Le calendrier national de vaccination a prouvé son efficacité en dépit de l'abstention enregistrée ces dernières années

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui a affirmé, hier à Alger, que le calendrier national de vaccination infantile, lancé dans les années 1970, a prouvé son efficacité, en dépit de l'abstention enregistrée ces dernières années.

«Le calendrier national de vaccination infantile, lancé dans les années 1970, a prouvé son efficacité, en dépit de l'abstention enregistrée ces dernières années», a indiqué le ministre dans une allocution prononcée à l'occasion de la célébration de la journée nationale de vaccination infantile qui coïncide avec le 17 juin.

Ce calendrier a contribué «à la baisse du taux de mortalité infantile et à la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière de santé, outre l'obtention de plusieurs certifications auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) attestant de l'élimination de certaines maladies infectieuses», a-t-il ajouté.

Pour le ministre, l'abstention des citoyens de vacciner leurs enfants ces dernières années est due au manque injustifié de confiance et de sensibilisation autour de cette question, entraînant «une propagation, sans précédent, de la rougeole en Algérie mais aussi à travers le monde».

«Une hausse des cas de rougeole de 300% a été enregistrée à travers le monde et de 700% en Afrique», a fait savoir M. Miraoui.

29.000 cas de rougeole et 22 décès ont été recensés par le ministre en 2018 en Algérie, a-t-il souligné, d'où la nécessité de faire preuve de vigilance et de mobiliser de toutes les capacités.

La vaccination infantile est une mesure préventive simple et efficace permettant de se protéger contre de nombreuses maladies graves et dangereuses», a estimé le ministre, citant les estimations de l'OMS, qui font état de près de 2 à 3 millions de décès d'enfants/an dans le monde, en raison de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la rougeole».

Grâce à la volonté politique et la définition de la vaccination en tant que priorité pour le secteur de la santé, cette opération a permis de «réduire notablement les cas de maladies et de décès liés à la vaccination», a-t-il dit.

Évoquant l'élimination des maladies infectieuses, le ministre a affirmé qu'«aucun cas de diphtérie n'a été enregistré depuis 2007 en Algérie, grâce aux efforts déployés dans sens et qui l'ont habitée fin 2016 à obtenir les certifications d'élimination de la poliomyélite et tétanos chez les femmes enceintes et les nouveau-nés en 2018».

Plus de 2 millions de nourrissons âgés de moins d'un an ainsi que plus de deux millions d'enfants scolarisés bénéficient annuellement de la vaccination, a-t-il rappelé, évoquant la mise à jour du calendrier national de vaccination, en concrétisation de l'engagement de l'Algérie en matière de mise en œuvre du plan d'action mondial pour les vaccins et les efforts du gouvernement en matière de garantie d'une vaccination globale et gratuite».

Le calendrier a connu plusieurs mises à jour entre 1997 et 2018, en réponse aux nouveautés scientifiques survenues sur le terrain et aux recommandations de l'OMS», selon le ministre.

Il a salué les efforts déployés par les professionnels du secteur, tous corps confondus, annonçant la distinction de plusieurs professionnels, en reconnaissance de leurs efforts et contributions dans «l'amélioration des indicateurs de santé en Algérie».

APS

INONDATIONS D'ILLIZI:

Prise en charge urgente de l'indemnisation des sinistrés (Premier ministre)

Le Premier ministre, Noureddine Bedoui a décidé, dimanche soir, lors d'un Conseil interministériel consacré à l'examen des mesures à prendre, suite aux récentes inondations enregistrées dans la wilaya d'Illizi, la prise en charge urgente de l'indemnisation de tous les citoyens sinistrés, indique un communiqué du Premier ministre.

La réunion à laquelle ont pris part les ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Habitat, des Ressources en eau, de la Santé, des Travaux publics et de l'Énergie, a été marquée par la présentation d'un rapport d'évaluation élaboré par la commission interministérielle dépechée sur place, sur instruction du Premier ministre, laquelle s'est attelée de concert avec les autorités locales, à l'évaluation des dégâts et à la prise en charge des préoccupations des citoyens sinistrés et des propositions formulées par les acteurs de la société civile et les notables de la région, ajoute le communiqué.

Lors de la rencontre qui s'est déroulée en présence des représentants des secteurs de l'Environnement et de la Solidarité, avant son élargissement au délégué national aux risques majeurs, ainsi qu'aux responsables des entreprises publiques concernées, le Premier ministre a mis en avant «le suivi quotidien» par le gouvernement des effets et dégâts engendrés par les inondations, saluant l'élan de solidarité des citoyens à travers tout le territoire national et la mobilisation de toutes les institutions de l'Etat, et à leur tête l'Armée nationale populaire (ANP), pour fournir l'aide nécessaire aux citoyens sinistrés et permettre le retour à la normale dans cette région.

Vu «le caractère urgent» que revêtent l'ensemble des opérations proposées et soutenues



par les secteurs, le Premier ministre a décidé d'une prise en charge urgente de l'indemnisation de tous les citoyens sinistrés pour les pertes enregistrées en termes de richesse animale et d'arbres fruitiers, précise le communiqué.

Parmi les décisions prises, l'octroi de 400 aides financières aux citoyens, dont les maisons ont été démolies par les crues et flux d'eau, et la démolition des habitations longeant les cours d'eau avec le relogement de leurs habitants, en favorisant l'accès aux aides destinées à la construction de nouveaux logements.

Le Premier ministre a décidé également le lancement d'une étude globale de protection de la ville de Djanet contre les risques d'inondations, qui sera confiée à un bureau d'études spécialisé, avec la coopération de l'Agence spatiale algérienne (ASAL), ainsi qu'une autre étude pour la réalisation de trois ouvrages d'art (viaducs) à l'entrée

de la ville de Djanet, à savoir: à Asahi et In Abarbar.

Ces décisions portent en outre sur le réaménagement de tous les établissements et structures relevant du secteur de l'éducation nationale au niveau de toutes les communes concernées, la réhabilitation du tronçon de la RN 3 reliant Djanet à Bordj El Haouas, outre le lancement d'une étude et le suivi de l'aménagement de six oueds secondaires (Oued Ifri, Tassouine, Beni Ouskan, Aghoum, Tin Alkoum et Arkin) au niveau de Djanet. Le Premier ministre a appelé à la prise en charge de l'opération de nettoyage et la levée des amas et résidus des inondations, outre l'acquisition de camions de nettoyage, de pompes, de groupes électrogènes et la levée du gel sur le programme de l'amélioration urbaine au profit des vieux quartiers à travers la ville de Djanet.

A cet effet, M. Bedoui a chargé le ministre de l'Énergie

de l'installation de kits solaires, au profit des agglomérations au niveau des régions du sud pour la prise en charge des principaux besoins de leurs citoyens, outre la reprise des activités pastorales et agricoles et la mobilisation de la société COSIDER pour procéder à l'installation de ses chantiers et entamer immédiatement la réalisation des grandes opérations prévues.

A l'issue de la réunion du conseil interministériel, le Premier ministre a installé une commission intersectorielle, présidée par le délégué national aux risques majeurs, pour le suivi périodique sur le terrain de la mise en œuvre des décisions prises et chargé le ministre de l'Intérieur, de présenter un rapport d'évaluation, lors des prochaines réunions, sur le taux de mise en œuvre des décisions prises au niveau des wilayas touchées l'année dernière ou cette année, par les inondations.

SINISTRE :

498 personnes mortes dans des incendies entre 2014 et 2018 (ministre de l'Intérieur)

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Salah Eddine Dahmoune a indiqué, hier que 498 personnes avaient trouvé la mort dans des incendies entre 2014 et 2018.

Répondant aux interventions des membres du Conseil de la nation lors d'une plénière consacrée à l'examen du projet de loi relatif aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique, présidée par Salah Goudjil, président du Conseil par intérim, le ministre a fait savoir que «les services de la Protection civile ont enregistré le décès de 498 personnes dans des incendies», ajoutant que les mêmes services avaient recensé, durant la même période, plus de 15840 interventions concernant les incendies, dont 9486 interventions au niveau des habitations et 6334 autres au niveau des établissements recevant du public.

M. Dahmoune a indiqué, dans ce sens,

que les unités de la Protection civile ont enregistré, durant les quatre derniers mois, 1507 interventions concernant les incendies dont 1286 interventions au niveau des habitations et 211 au niveau des établissements recevant du public.

Il a annoncé, à cette occasion, le renforcement des unités de Protection civile par des nouvelles colonnes mobiles, portant, ainsi, leur nombre à 48 d'ici la fin de l'année en cours, relevant que cette démarche avait pour but de garantir une couverture totale de l'ensemble des wilayas du pays par ce dispositif essentiel au travail de ces unités qui disposent actuellement de 37 colonnes mobiles. Le ministre a rappelé, dans ce sens, que la situation financière du pays ne permettait pas d'acquiescer des avions au profit des unités de la Protection civile. M. Dahmoune a mis l'accent, par ailleurs, sur l'impérative conjugaison des efforts afin d'éviter toutes les formes

d'incendies notamment les feux des forêts, notamment à la lumière des dépassements émanant de certains citoyens qui incendient des espaces forestiers pour obtenir du charbon, essentiellement avec l'approche de l'Aid El Adha».

Soulignant l'importance de la formation pour concrétiser cette loi sur le terrain, le ministre a précisé que ses services s'attèleront à l'organisation de sessions de formation au profit des éléments de la Protection civile, en coordination avec les ministères de la Justice et de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique dans l'objectif d'inclure des modules sur la sécurité des incendies ainsi que des nouvelles spécialités relatives à la lutte contre les risques d'incendies et de panique.

A noter que la séance plénière s'est déroulée en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Fethi Khouil.

EXAMENS DE CINQUIÈME :

Plus de 96% élèves de Tizi-Ouzou passent au collège

Un taux de 96,64% de passage du cycle primaire vers le moyen a été réalisé cette année par les élèves de Tizi-Ouzou, permettant ainsi à cette wilaya d'occuper les premières places du classement national, a-t-on appris hier de la direction locale de l'éducation (DE).

Selon les chiffres communiqués par cette institution, sur le nombre des élèves qui pas-

sent au cycle moyen, 91,11% ont réussi à l'examen de cinquième, le passage du reste a été fait sur la base de leur moyenne annuelle. Sur un total de 17.865 élèves ayant passé l'examen de la cinquième à Tizi Ouzou, 16.879 ont décroché.

En attendant la communication du classement des wilayas par le ministère de l'Éducation nationale, la DE de Tizi

Ouzou a souligné qu'elle ne pouvait affirmer, pour le moment, si la wilaya est classée première à l'échelle nationale en terme de taux de réussite à l'examen de cinquième, mais «il est évident qu'avec ces résultats elle se positionne déjà en haut de l'échelle», selon elle.

Avec le calcul de la moyenne annuelle pour les élèves qui ont été recalés à cet examen de

fin d'année le nombre d'élèves qui sont passés au collège est de 17.224. Par ailleurs, pas moins de 222 établissements scolaires du primaire, ont réalisé un taux de réussite de 100%, et 851 élèves ont obtenu la mention «excellent» en obtenant une moyenne de 9,5/10 ou plus, dont 30 parmi eux ont réalisé une note complète de 10/10, selon les mêmes chiffres des la DE.

JUSTICE : 6 mois de prison ferme à l'encontre de l'homme d'affaires Ali Haddad

Le juge d'application des peines près le Tribunal de Bir Mourad Rais (Alger), a prononcé, hier, une peine de 6 mois de prison ferme assortie d'une amende de 50.000 DA, à l'encontre de l'homme d'affaires Ali Haddad, poursuivi pour faux et usage de faux.

Le juge a également prononcé une peine de deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 20.000 DA à l'encontre du deuxième accusé de cette affaire, en l'occurrence Hassan Boualem, Directeur du Centre national de production des titres et documents sécurisés d'El Hamiz.

Pour rappel, les accusés pourront se pourvoir en appel, contre le jugement prononcé à leur rencontre aujourd'hui lundi, durant les 10 prochains jours.

Les deux accusés avaient été entendus, le 3 juin dernier, sur les accusations d'obtention indu de documents administratifs pour Ali Haddad et de délivrance indu de documents pour Hassan Boualem.

Le parquet avait requis une peine de 18 mois de prison ferme à l'encontre des deux accusés assortie d'une amende.

La défense de Ali Haddad a requis son acquittement du chef d'accusation de faux et usage de faux avec restitution de tous les documents et de la somme d'argent qu'il avait en sa possession (près de 4.000 euros et 400.000 da) lors de son arrestation au poste frontalier d'Oum Teboul fin mars dernier, alors qu'il s'appretait à quitter le territoire national en direction de la Tunisie.

La défense a soulevé la « nullité du PV d'audition de l'accusé », estimant que le dossier de cette affaire était « vide et manquait de preuves et de pièces à conviction ».

Entendu par le juge, Ali Haddad a dit que sa détention de deux passeports était « normale », indiquant avoir utilisé les deux passeports « à plusieurs reprises » lors de ses déplacements à l'étranger.

Haddad a justifié la détention d'un deuxième passeport biométrique (48 pages) par le



fait que sur son ancien passeport était apposé un visa iranien, ce qui allait l'empêcher de se déplacer librement aux Etats-Unis d'Amérique qui refusent « d'accorder un visa pour tout passeport où est apposé un visa iranien ».

Il a dit qu'il n'avait pas déposé de dossier pour l'obtention de son nouveau passeport, obtenu suite à « une demande adressée à l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal ».

Répondant à la question du juge concernant son arrestation au niveau du poste frontalier d'Oum Teboul, Ali Haddad a répondu qu'il n'était pas « en fuite » et qu'il n'était pas encore au courant de l'émission d'une interdiction de sortie du territoire national (ISTN) à son encontre.

Quant au deuxième accusé, Hassan Boualem qui a été entendu en tant que témoin lors des précédents procès, sa défense a plaidé la relaxe lors de

la précédente audience. « Je suis responsable du Centre national de production des titres et documents sécurisés à El Hamiz, depuis 2007 », a affirmé l'accusé qui ajoute que l'émission d'un 2e passeport à Haddad est « une procédure juridique, prise sur instruction du ministère de l'Intérieur en 2015, autorisant l'émission d'un nouveau passeport à tout citoyen avec possibilité de conserver l'ancien passeport, si un visa valable est apposé sur ce dernier, révélant à ce propos, que « 18.000 Algériens avaient bénéficié de cette mesure ».

Néanmoins, poursuit l'accusé, la loi « interdit l'utilisation de deux passeports en même temps », imputant la responsabilité de contrôler et de traiter cette infraction incombait à « la Police aux frontières (PAF) et aux postes frontaliers ».

Concernant son accord pour la délivrance d'un nouveau pas-

seport à Ali Haddad sans que ce dernier ne présente un dossier ni se soit acquitté des droits de timbres estimés à 12.000 DA, Hassan Boualem a indiqué qu'il avait reçu des instructions émanant directement de l'ex-Secrétaire général au ministère de l'Intérieur, El Hocine Mazouz, à l'effet de délivrer le passeport au concerné », niant toutefois « tout clientélisme en faveur de Haddad qui fut l'un des premiers à avoir bénéficié du passeport biométrique de 48 pages en Algérie ».

Il convient de rappeler que le tribunal de Bir Mourad Rais (Alger) avait décidé, le 20 mai dernier, le report du procès d'Ali Haddad, « pour absence de témoins ».

Ali Haddad avait comparu, le 3 avril dernier, devant le juge d'instruction près le même tribunal, lequel avait ordonné son placement en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach.

PARLEMENT Le bureau de l'APN entame les procédures de levée de l'immunité du député Boudjemaa Talaï

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN), réuni dimanche, a entamé les procédures de levée de l'immunité parlementaire du député Boudjemaa Talaï, indique un communiqué de l'assemblée.

Le bureau de l'APN a approuvé, lors d'une réunion présidée par Mouad Boucharreb, président de l'assemblée, la demande de levée de l'immunité parlementaire du député Boudjemaa Talaï et l'a soumis à la commission juridique de l'assemblée, selon le communiqué.

Le Parquet général près la Cour d'Alger avait transmis, en mai, au Procureur général près la Cour suprême – en application des dispositions de l'article 573 du code de procédure pénale – le dossier d'enquête préliminaire diligentée par la Police judiciaire de la gendarmerie nationale d'Alger pour des faits à caractère pénal, à l'encontre de 12 anciens hauts responsables, dont l'ancien ministre des Transports, Talaï Boudjemaa.

Par ailleurs, le bureau de l'assemblée a rejeté la demande de notification de mise à l'écart de députés du groupe parlementaire du Parti des travailleurs (PT).

Le bureau a approuvé la demande du groupe parlementaire du Front El Moustakbal pour organiser une journée parlementaire sur « les élections en tant que mécanisme démocratique de sortie des crises politiques ».

Lors de l'actuelle session, l'APN avait voté 6 projets de lois déposés par le gouvernement avant de les soumettre au Conseil de la nation.

Ces projets de loi sont actuellement en cours d'examen. Ces textes concernent le projet de loi modifiant et complétant la loi 06-01 du 20 février 2006 relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption, le projet de loi modifiant et complétant la loi 88-08 du 26 janvier 1988 relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale et le projet de loi relatif aux activités spatiales.

Il s'agit également du projet de loi relatif aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique, le projet de loi amendant et complétant la loi 98-06 du 27 juin 1998 définissant les règles générales relatives à l'aviation civile ainsi que le projet de loi relatif aux activités nucléaires.

APS

L'ex-wali d'Alger Abdelkader Zoukh mis sous contrôle judiciaire

Le juge d'instruction près la Cour suprême a ordonné, hier, la mise sous contrôle judiciaire de l'ex-wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, après son audition dans le cadre d'une enquête liée à des affaires de corruption, a-t-on appris auprès de la Cour suprême.

Pour rappel, en application des dispositions de l'article 573 du code de procédure pénale, le parquet général près la Cour d'Alger avait transmis au procureur général près la Cour suprême, le dossier d'enquête préliminaire instruite par la police judiciaire de la Gendarmerie nationale d'Alger pour des faits à caractère pénal, à l'encontre des nommés: Zaalane Abdelghani, Tou Amar, Talaï Boudjemaa, Ghoul Amar, Benyounes Amara, Bouazgui Abdelkader, Djoudi Karim, Bouchouareb Abdesslam, Zoukh Abdelkader, Khanfar Mohamed Djamel, Sellal Abdelmalek et Ouyahia Ahmed, avait expliqué le Parquet général près la Cour d'Alger.

En raison de leurs fonctions au moment des faits, les susnommés bénéficient de



la règle du privilège de juridiction consacrée par le texte de cette loi. Le juge d'instruction près la Cour suprême avait ordonné, la semaine dernière, le placement des deux anciens Premier ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ainsi que l'ancien ministre du Commerce,

Amara Benyounes en détention provisoire à la prison d'El Harrach à Alger. Les anciens ministres des Transports et des Travaux publics, Abdelghani Zaâlane, et Amar Tou et l'ancien ministre des Finances, Karim Djoudi ont, quant à eux, été placés sous contrôle judiciaire.

MARCHÉ ALGÉRIEN: L'informel et la contrefaçon entravent l'instauration d'une concurrence saine

Le marché informel, proposant souvent des produits contrefaits, constitue la principale entrave au développement de la compétitivité des entreprises nationales et à l'instauration d'une concurrence "saine" sur le marché algérien, ont estimé lundi à Alger des opérateurs économiques.

Le problème de normalisation, le manque d'organismes de contrôle et de la conformité, ainsi que la méconnaissance de toutes les règles de la concurrence par certaines entreprises, constituent aussi d'autres obstacles au développement des parts de marché des entreprises algériennes, ont confié à l'APS des représentants de l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB) et du groupe Condor, en marge d'une journée d'étude sur le Programme de conformité aux règles de la concurrence. Le président de l'APAB, Ali Hamani, a indiqué qu'il était difficile pour les firmes nationales de "faire la différence entre les pratiques commerciales et les pratiques anti-concurrentielles" en l'absence de tradition de concurrence sur le marché local.

"Certains opérateurs ont affiché une inquiétude vis-à-vis de la mise en œuvre des règles de la concurrence dans l'exercice de leur activité, en étant concurrencés par le marché informel, pendant que d'autres possèdent déjà un programme de conformité basé sur un code de conduite et un comité d'éthique", a-t-il expliqué.

De son côté, le représentant du groupe de Condor, Benzerouk Abdelwahab a soulevé le problème de la contrefaçon: "Nous sommes victime de la contrefaçon et on a une vingtaine d'affaires au niveau des tribunaux liées à cette pratique".

Il a, en outre, souligné l'absence de la culture de la concurrence qui est un défi à relever impérativement par l'entreprise algérienne. Pour M. Benzerouk "il faut se protéger contre la concurrence déloyale et non la concurrence loyale qui est encadrée par des dispositifs légaux".

Pour sa part, le représentant du groupe Saidal, Youcef Ouakili a recommandé l'ancrage d'une concurrence saine et une meilleure régulation du marché, appelant à une lutte efficace contre le monopole. Pour l'expert du Programme d'appui "P3A", Tarek Madarbox "les règles de la concurrence sont faites pour être mise en application dans un contexte économique et juridique adéquat, et nécessitent l'adhésion de tous.

Dans ce sens, un autre expert du "P3A", un programme élaboré en coopération à l'Union européenne, Hamid Fournali a souligné que l'action ponctuelle de mise en œuvre de programme de conformité des règles de la concurrence vise à accompagner les opérateurs économiques pour atteindre les objectifs du Programme de conformité spécifique à commencer par le respect de ces règles de la concurrence.

Enfin, le président du Conseil de la concurrence, Amara Zitouni a mis en exergue dans son intervention l'importance d'une concurrence loyale aussi bien pour l'entreprise, le consommateur que l'économie nationale.

"La concurrence favorise la compétitivité des entreprises en les incitant à conquérir le marché en utilisant le principe commercial qualité/prix et en proposant et des services à la hauteur des attentes", a-t-il ajouté.

Pour lui, la concurrence est un moyen efficace pour prévenir et lutter contre la corruption notamment en matière de passation de marchés publics.

La conférence de restitution de l'action ponctuelle portant sur la "mise en œuvre du Programme de conformité aux règles de la concurrence" s'est déroulée en présence d'opérateurs économiques, d'associations professionnelles et d'experts nationaux et internationaux.

Organisée par le Conseil de la concurrence en collaboration avec le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie-Union européenne (P3A), cette rencontre a constitué une occasion pour les experts algériens et étrangers de présenter les objectifs et les finalités du Programme de conformité aux règles de la concurrence, le programme de conformité général et sectoriel, ainsi que le guide pratique de leur mise en place.

Les modalités pratiques de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme de conformité aux règles de la concurrence par les entreprises seront aussi expliquées lors de ces travaux, d'une journée.

EN PRÉSENCE D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES, D'ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLE ET D'EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX:

Début de la conférence de mise en œuvre du Programme de conformité aux règles de la concurrence

Les travaux d'une conférence de restitution de l'action ponctuelle portant sur la «mise en œuvre du Programme de conformité aux règles de la concurrence» ont débuté hier à Alger, en présence d'opérateurs économiques, d'associations professionnelles et d'experts nationaux et internationaux.

Organisée par le Conseil de la concurrence en collaboration avec le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie-Union européenne (P3A), cette rencontre constitue une occasion pour les experts algériens et étrangers de présenter les objectifs et les finalités du Programme de conformité aux règles de la concurrence, le programme de conformité général et sectoriel, ainsi que le guide pratique de leur mise en place.

Les modalités pratiques de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme de conformité aux règles de la concurrence par les entreprises seront aussi expliquées lors de ces travaux, d'une journée.

En outre, il est attendu que des entreprises et des associations professionnelles adhérentes, présentent leurs programmes de conformité.

Le Programme de conformité aux règles de concurrence, est un dispositif par lequel les entreprises ou les organismes expriment leur adhésion à certaines règles, ainsi qu'aux valeurs ou aux objectifs qui le fonde, et prennent un ensemble d'initiatives concrètes destinées à leur permettre d'assurer le respect de ces règles, de détecter de possibles manquements et de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin et pour en prévenir la réitération.

Ce programme est également considéré comme un outil qui permet aux acteurs économiques de mettre toutes les chances de leur côté pour éviter des infractions aux règles de la concurrence et les sanctions qui peuvent en découler.

Lancé en 2016 par le Conseil de la concurrence, le Programme de conformité a été proposé à 71 entreprises représentant l'ensemble des



secteurs d'activité (hydrocarbures, téléphonie mobile et fixe, transport aérien, agroalimentaire, assurances, banques, productions, bâtiment et travaux publics, médicament, distribution automobile et autres).

Des entreprises publiques et privées ont réagi positivement à l'initiative du Conseil de la concurrence.

Il s'agit de SONATRACH, SONELGAZ, CONDOR, ASMIDAL, ALGERIE POSTE, NAFTAL, le groupe pharmaceutique SAIDAL, ainsi que l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Conseil de la concurrence a bénéficié du soutien du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie/UE (P3A). A cet effet, deux experts internationaux spécialisés en la matière ont été mobilisés en 2018 pour tenir des rencontres avec les opérateurs économiques et les associations professionnelles

concernés par le programme pour évaluer leur niveau de connaissance des principales pratiques anticoncurrentielles, ainsi que des pratiques pro-concurrentielles.

Divers secteurs ont été ciblés par ces experts, à savoir l'énergie (SONATRACH), les assurances (CAAT, CAAR, SAA, Alliance Assurance et Macir Vie), les banques (Banque d'Algérie), l'agroalimentaire (Cevital), l'automobile (SNVI), la téléphonie mobile (Djezzy), les télécommunications (Algérie Telecom et Algérie Poste), le médicament (SAIDAL et Biopharm), et les organisations professionnelles (FCE, Confédération des entreprises de BTPH, APAB, UAR et le Conseil de concertation pour le développement de la PME.) D'autres rencontres ont été organisées avec des cadres de différents ministères, à savoir le Commerce, l'Industrie et des Mines, les Finances et les Autorités de régulation sectorielles.

Présentation du programme de conformité aux règles de concurrence

Le Programme de conformité aux règles de concurrence présenté lundi à Alger par le Conseil de la concurrence est un outil permettant aux acteurs économiques de mettre toutes les chances de leur côté pour éviter des infractions aux règles de la concurrence et les sanctions qui peuvent en découler.

Il s'agit d'un dispositif par lequel les entreprises ou les organismes expriment leur adhésion à certaines règles, ainsi qu'aux valeurs ou aux objectifs qui le fondent et prennent un ensemble d'initiatives concrètes destinées à leur permettre d'assurer le respect de ces règles, de détecter de possibles manquements et de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin et pour en prévenir la réitération, selon la même source. Les

objectifs du programme de conformité aux règles de concurrence portent sur plusieurs aspects relatifs à l'élaboration un programme de conformité conforme aux lois, aux règles et règlements et efficace, la mise en place des actions et procédures complémentaires et l'instauration d'une véritable «culture du respect des règles de concurrence».

Le programme permet aussi de prévenir les risques d'infraction (ententes, abus de position dominante ou monopolistique, contrats d'exclusivité, prix abusivement bas et abus de dépendance).

Il vise aussi à se doter des moyens de détecter et de traiter les infractions.

S'agissant de son contenu, le programme de conformité aux règles de concurrence comporte le choix du support, la for-

mulation de l'engagement de principe et le détail des actions d'information, de formation et de sensibilisation.

Il comporte aussi la mise en place de mécanismes effectifs de contrôle, d'audit et d'alerte interne, la mise en place d'un dispositif effectif de suivi et l'engagement clair, ferme et public des dirigeants à respecter les règles de concurrence et à soutenir le programme de conformité de l'entreprise.

Le contenu du programme de conformité porte également sur la désignation d'une ou de plusieurs personnes de l'entreprise responsables de la mise en œuvre du programme de conformité dotées des pouvoirs et moyens nécessaires et le développement d'une culture de concurrence chez l'ensemble des dirigeants,

cadres et employés de l'entreprise supposant la mise en place de programmes de conformité adaptés doublés de sessions de formations.

Pour ce qui est des conséquences de la mise en place d'un programme de conformité aux règles de concurrence, le Conseil de la concurrence explique que celles-ci portent sur la prise en compte pour la détermination des sanctions encourues, l'obligation de dénoncer et de faire cesser les infractions révélées.

Il est question aussi de s'engager à adopter un programme de conformité pour limiter les sanctions et mettre à jour avec les changements et les modifications de l'ancrage juridiques ayant un lien direct ou indirect avec l'objet du programme en cause.

RÈGLES DE CONCURRENCE : Adhésion volontaire de 8 opérateurs économiques d'envergure nationale

Le Conseil de la concurrence a reçu l'acceptation de huit (08) opérateurs économiques, d'envergure nationale, pour une adhésion volontaire au Programme de conformité des règles de concurrence, a indiqué hier à Alger, un responsable du Conseil.

Il s'agit de SONATRACH, SONEGGAZ, NAFTAL, ASMIDAL, ALGERIE POSTE, MOBILIS, CONDOR ELECTRONICS, SAIDAL et l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB), a précisé le directeur des études des marchés et des enquêtes économiques au Conseil, Kourougli Abdelaziz, lors d'une rencontre sur la mise en œuvre de ce programme Dans une communication intitulée «Etat d'avancement du Programme de conformité», il a expliqué que le Conseil de la concurrence avait envoyé le Programme de conformité aux règles de la concurrence en 2016, à 71 entreprises économiques, de divers secteurs, comme les hydrocarbures, la téléphonie mobile et fixe, le transport aérien, l'agroalimentaire, les assurances, les banques, les productions, le bâtiment et les travaux publics, l'industrie pharmaceutique et le montage automobile.

Le programme a été aussi adressé à huit (8) autorités de régulation sectorielles (ARPT, ARH, CREG, ALNAFT, Autorité de régulation des transports, Conseil national de la monnaie et du crédit, la Commission nationale des assurances et l'Autorité de régulation des services publics de l'eau).

Par ailleurs, vingt-neuf (29) associations et organisations professionnelles, tous secteurs confondus, ont également reçu le programme en date du 31 janvier 2017, dont le nombre d'adhérents avoisine les 32.000, détaille l'expert.

À des fins de vulgarisation, des réunions exploratoires ont été tenues en 2016 au siège du Conseil de la concurrence avec les représentants de trois (3) entreprises: CONDOR ELECTRONIC, ALGERIE POSTE et



MOBILIS, selon M. Kourougli. Le Conseil de la concurrence avait également organisé conjointement avec le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A) et la Commission européenne une séminaire sur le thème «pratique et résultat de la mise en œuvre du programme de mise en conformité aux règles de concurrence».

Il a aussi rappelé l'organisation d'une autre journée d'étude par le Conseil de la concurrence, en avril 2017 à Alger sur le thème intitulé «programme de conformité aux règles de la concurrence».

Le double intérêt du respect des règles de concurrence

Cette journée était destinée principalement aux entreprises, aux autorités de régulation sectorielle, aux organisations patronales et aux associations de protection du consommateur.

Le conférencier a aussi souligné que le Conseil a bénéficié d'une assistance technique du P3A par la mobilisation de deux experts spécialistes en la matière en vue d'appuyer le Conseil de la concurrence à l'élaboration et la mise en œuvre du programme de conformité aux règles de la

concurrence. «L'objectif attendu de cette action ponctuelle est d'accompagner les opérateurs économiques dans la mise en place d'un programme de conformité adapté, leur permettant d'assurer le respect de ces règles, notamment à travers des conseils pratiques formulés lors d'ateliers qui seront mis en place ultérieurement», a-t-il avancé. M. Kourougli a, d'autre part, rappelé le double intérêt des entreprises à respecter les règles de concurrence.

Il s'agit, en premier lieu, d'éviter le coup financier élevé lié à une violation des règles de concurrence comme la sanction pécuniaire du Conseil de la concurrence 12 % du chiffre d'affaires, l'action en réparation des victimes, le report de la clientèle au profit de concurrents et la perte de réputation de l'entreprise incriminée.

En second lieu, le programme permet aux entreprises de voir la demande sur leur productions et services, par conséquent leur chiffre d'affaires, augmenté à moyen terme, c'est-à-dire rapidement.

En effet, les règles de concurrence conduisent les entreprises à favoriser la baisse des coûts, l'innovation, la recherche de la qua-

lité au profit du consommateur qui voit son pouvoir d'achat augmenté.

De plus, cela leur permet d'être plus forts face à la concurrence des tiers sur le marché national et international, précise le représentant du Conseil de la concurrence.

Concernant le travail mené avec le programme de P3A, il a souligné que des experts avaient entamé leur mission en octobre 2018 pour une période de 75 jours.

Des réunions ont été ainsi tenues avec des opérateurs économiques de différents secteurs d'activités tels que les assurances (CAAT, CAAR, SAA, ALLIANCE ASSURANCE, MACIR VIE), les banques (BANQUE D'ALGERIE, BNA, BNP PARIBAS, AGB) et l'agroalimentaire (CEVITAL), pour discuter de la portée, des objectifs et des fondements de ce programme, ainsi que de son mode opératoire, selon M. Kourougli.

Les réunions avaient également vu la participation des acteurs du montage automobile (VOLSWAGEN, SNVI, RENAULT ALGERIE), de la téléphonie mobile (OOREDOO, MOBILIS, NEDJMA), des télécommunications (ALGERIE TELECOM, ALGERIE POSTE), de l'industrie pharmaceutique (SAIDAL, BIOPHARM), et des organisations professionnelles (UAR, CREG, FCE), la Confédération des entreprises de BTPH, APAB et le Conseil de concertation pour le développement de la PME).

D'autres entretiens ont été tenus avec respectivement les représentants des ministères du Commerce (DGROA, DGCERF), l'Industrie et des Mines (DGC) et des Finances (DMP, CNSA), selon le même responsable.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE RÉGULATION DE LA CÉRÉALICULTURE: Une nouvelle mesure pour rationaliser les importations

La création d'un Comité de veille, de régulation, de contrôle et d'évaluation de la céréaliculture, décidée dimanche par le Gouvernement, constitue une nouvelle mesure de rationalisation des importations, visant à contenir l'érosion des réserves de change du pays.

Chargé de «concevoir une approche claire, à court et moyen termes, en matière de rationalisation de la gestion et de l'importation des céréales», ce Comité, placé auprès du ministre des Finances et associant les ministres du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, aura à effectuer un audit global concernant le respect des obligations juridiques par l'ensemble des opérateurs activant légalement dans le domaine. Cette nouvelle mesure, annoncée dimanche lors d'un Conseil interministériel présidé par le Premier ministre, Nourredine Bedoui, s'inscrit dans le cadre de l'approche globale adoptée par le Gouvernement à l'effet de préserver les réserves de change à travers la limitation du recours à l'importation aux besoins réels du marché national, en plus de la rationalisation des subventions.

Le 23 mai dernier, le Gouvernement avait donné son accord à de nouvelles mesures visant la régulation des importations des céréales et du lait, deux produits qui totalisent plus de la moitié des importations alimentaires du pays, dans le cadre d'une démarche visant la préservation des réserves de changes. Dans un exposé sur la régulation de ces deux filières stratégiques, le ministre des Finances avait alors mis en exergue le soutien financier conséquent consenti par l'Etat sous forme de subventions, en relevant la tendance haussière, d'année en année, de la facture d'importation des blés dur et tendre.

C'est dans ce sens que le Gouvernement avait décidé de mettre fin à l'octroi des licences pour de nouvelles minoteries ou l'élargissement de celles existantes. Dans la même perspective, les opérateurs publics, assurant la régulation du marché, ont été chargés de garantir une meilleure gestion du stock stratégique à travers l'adoption de nouvelles formes d'intervention, afin de rationaliser les importations de blé et d'autres produits alimentaires cotés en bourse. L'Algérie a importé en 2018 pour 8,57 milliards de dollars (mds usd) de produits alimentaires (+1,6%), une facture tirée essentiellement par la hausse des importations des céréales.

Les importations des céréales-semoule-farine a grimpé à 3,1 mds usd en 2018 (+11,55%) alors que celles des lait et produits laitiers a légèrement reculé à 1,4 mds usd (-0,85%).

Rationalisation des importations dans divers secteurs

Auparavant, des décisions importantes ont été prises pour la réduction de la facture annuelle d'importation des kits CKD/SKD destinés au montage des voitures touristiques, et des kits destinés à la fabrication des produits électroménagers, électroniques et téléphones mobiles.

Dans une correspondance datant du 30 mai dernier, dont l'APS a obtenu une copie, la direction générale des Douanes (DGD) a rendu publiques les mesures qui lui ont été communiquées par le ministère de l'Industrie et des Mines, au titre de cette nouvelle approche de sauvegarde adoptée par le gouvernement pour réduire la facture des importations.

Détaillant les quotas alloués pour l'année 2019, aux quatre constructeurs automobiles, dont les projets et les programmes de production (modèles) ont été validés par le Conseil national de l'Investissement (CNI), la Note de la DGD fixe à 660 millions de dollars le montant alloué à la SPA Renault-Algérie Production (RAP), à 600 millions usd le montant alloué à SPA Sovac production, à 380 millions usd celui alloué à SARL Gloviz (KIA) et 360 millions usd le plafond consacré à la SARL Tahkout manufacturing company (Hundaï). En trois mois seulement, l'Algérie a importé pour près d'un (1) milliard de dollars de kits CKD/SKD, destinés uniquement au montage automobile. Durant le premier trimestre 2019, le pays a importé 920,86 millions dollars de ces kits, en hausse de 21,41% par rapport à la même période en 2018. En 2018, ces importations avaient atteint 3,73 milliards de dollars contre 2,2 milliards de dollars en 2017, soit une très forte hausse annuelle (+70%). Dans la même perspective de contenir les importations, les ministres des Finances et du Commerce ont été chargés d'élaborer une conception sur les mécanismes juridiques permettant au citoyen d'importer les véhicules d'occasion.

APS

ALGÉRIE: Ouverture de la 52^e FIA avec la participation d'au moins 15 pays

Le coup d'envoi de la 52^{ème} édition de la Foire internationale d'Alger (FIA-2019) sera donné aujourd'hui au Palais des expositions (Pins maritimes-Alger) avec la participation de plus de 500 exposants nationaux et étrangers, issus d'au moins 15 pays.

Placée sous le thème «Algérie: diversification économique et opportunités de partenariat en perspective», cette manifestation économique annuelle s'étalera jusqu'au 23 juin courant, a indiqué le P-dg de la Société algérienne des foires et expositions (Safex), Tayeb Zitouni, dans un entretien à l'APS.

Les stands de la FIA-2019, occupent une superficie globale de 22.046 m2, dont 19.880 m2 seront animés par des exposants nationaux et 2.090 m2 par des étrangers. Le nombre total des participants s'élève à 501 opérateurs, dont 361 opérateurs nationaux et 140 étrangers. Cette nouvelle édition verra la participation de l'Allemagne, Turquie,

Tunisie, Syrie, Soudan, Etats-Unis d'Amérique, Cuba, Brésil, Chine, Indonésie, Sénégal, Afrique du Sud, Ethiopie, Mali et de la France, qui sont considérés comme des invités d'honneur. Les exposants individuels représentent, pour leur part, des firmes de nationalité italienne, tchèque, allemande, pakistanaise, française, tunisienne et égyptienne.

Un programme d'animation économique appelé «les après-midi de la FIA» touchant divers aspects de l'économie se déroulera en marge de cette manifestation à caractère économique, durant les journées du 19, du 20 et du 22 juin. A cette occasion, des conférences portant sur différentes thématiques seront présentées par des experts nationaux et étrangers.

Parmi ces thématiques figurent «l'internationalisation des Startups algériennes: challenges et objectifs», «La stratégie nationale de la promotion



des exportations hors hydrocarbure et les perspectives de la zone de libre-échange africaine ZLECAF», ainsi que d'autres thématiques en relation avec le monde économique. L'ouverture de la FIA se fera tous les jours de 11h00 à 19h00, durant toute la durée de la manifestation, à l'exception des samedis où la fermeture sera prolongée jusqu'à 21h00.

BECHAR: Implantation prochaine des lotissements pour les bénéficiaires des terrains à bâtir

L'opération d'implantation des lotissements pour les bénéficiaires de terrain à bâtir débutera le 23 juin courant, a-t-on appris dimanche auprès du président de l'Assemblée populaire (P-APC) de Bechar, Abdellah Bouziani.

«Le bureau d'études techniques de la wilaya, en coordination avec les services techniques de la commune, entamera le 23 de ce mois les travaux d'implantation des lotissements de terrains à bâtir devant être attribués, à raison de 200 à 405 bénéficiaires par lotissement», a précisé à l'APS M. Bouziani. L'opération, qui concernera un total de 11.836 lots à attribuer, a pu être prise en charge avec l'apport humain et logistique de la commune, même si elle a connu un retard à cause de l'importance du nombre des bénéficiaires et des contraintes rencontrées par les services concernés, notamment la direction des domaines, dans l'établissement des actes d'attribution et des cahiers de charges, a souligné le premier responsable de la commune de Bechar.

Les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés pour la concrétisation de cette même opération qui sera achevée le 31 juillet prochain et qui concernera une superficie globale de 1.300 hectares, localisée à proximité des groupements urbains de la commune de Bechar, à savoir de Jniane Diffallah (462 ha), la nouvelle zone urbaine de la route de Lahmar (399 ha) et la zone dite d'Oued Tighilline (439 ha), a expliqué, pour sa part, M.Nasreddine Abbou, l'un des responsables du suivi et de l'application de cette opération.

«À travers cette opération d'implantation des lotissements, qui sera suivie par la réalisation des travaux de viabilisation, va contribuer à l'atténuation de la demande de logements à travers la commune de Bechar», a estimé M.Abbou.

AIN TÉMOUCHENT: 273 autorisations d'exploitation des lignes de transport vers les plages



La direction du transport de la wilaya de Aïn Témouchent a accordé durant ce mois de juin en cours 273 autorisations d'exploitation des lignes de transport en direction des plages de la wilaya durant cette saison estivale, a-t-on appris de cette administration. Ces autorisations permettront aux transporteurs bénéficiaires d'exploiter des lignes de transport en direction des plages durant les trois mois de la saison estivale. Le transport est assuré à partir de la commune d'Aïn Témouchent vers 11 plages du littoral de la wilaya, a souligné le directeur du secteur, Aïssa Negmari. Ces lignes s'ajouteront à celles habituellement en circulation durant toute l'année. L'objectif est d'assurer une meilleure prise en charge du transport des estivants et des touristes qui optent pour les plages d'Aïn Témouchent comme destination touristique, a-t-on précisé.

Ainsi, 30 bus assureront quotidiennement des navettes vers les plages de la wilaya.

Ces lignes seront renforcées durant les week-ends, période durant laquelle la demande est accrue sur les moyens de transport en direction des plages, a rappelé M. Negmari.

Les lignes menant vers les plages de Rachgoun, El Hilal, Terga et Bouzadjar sont les plus fréquentées durant la saison estivale, rappelle-t-on.

De nouvelles autorisations d'exploitation des lignes seront accordées ultérieurement pour veiller à assurer le transport aux estivants, ce qui contribuera à la réussite de la saison estivale et assurer de meilleurs services en matière de transport.

AIN DEFLA :

Examen de fin de cycle primaire Un taux de réussite de 81,56% «Une grande joie des élèves et leur parents»

Le taux de réussite dans l'examen de fin de cycle primaire session 2019 a atteint 83,31%. L'annonce a été faite par le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed, sur les chaînes télévisées et sur la page officielle Facebook du ministère et les résultats ont été affichés sur le site de l'Office national des examens et concours et diffusés ensuite au niveau des établissements scolaires.

Salim Ben

A Aïn Defla, C'était à la fois une folle et joyeuse nuit de dimanche à lundi à travers le territoire de la wilaya à l'occasion de l'annonce des résultats détaillés du cinquième 2019. La majorité des parents ont poussé un grand «ouf» de soulagement.

Les enfants pour leur part n'ont pas caché leur joie qui augure de leur passage au palier supérieur, à savoir le collège.

Le taux de réussite dans l'examen dans cette wilaya a atteint 81,56%.

Selon la direction de l'éducation d'Aïn Defla, sur les 19346 candidats présents aux épreuves du Cinquième, 15779 ont eu leur examen dont 8090 filles.

Alors que 18062, est le nombre de l'ensemble des élèves qui ont leur passage, dont 9069 filles avec un taux de passage au collège de 93,36%.

Les élèves et leurs parents étaient au rendez-vous avec ces résultats mis en ligne à 18 heures sur le site de (ONEC) et affichés devant les portes des écoles primaires.

Les youyous fusaient de partout et



le réseau social facebook fut le moyen de prédilection pour le partage de cette joie et pour les félicitations réciproques via des messages croisés.

Selon la page facebook de la direction de l'éducation d'Aïn Defla, 62 écoles primaires sur 422 ont eu un taux de réussite de 100%, alors que 13 élèves ont eu un 10/10, et 21 élèves un 9,90/10 et 68 élèves avec une moyenne de 9,80/10. Devant les portes de l'école

primaire Bendouha Abdelakder, a Khemis Miliana, un grand soulagement a été enregistré de la part des élèves et leur parent, qui ont exprimé leur joie suite à ces résultats.

Un grand bravo à tous nos élèves primés durant ces examens et félicitations aux parents et aux enseignants du primaire qui ont donné un fond pour avoir ces résultats et ce taux de réussite «Très appréciable»

SOUK AHRAS: Réception en septembre de plusieurs infrastructures universitaires

L'université Mohamed Cherif Mesaâdia de la wilaya de Souk Ahras sera dotée au titre de la nouvelle 2019-2020 «en septembre prochain» de plusieurs infrastructures universitaires destinées à l'amélioration de la capacité d'accueil, a-t-on appris dimanche auprès du directeur de cet établissement d'enseignement supérieur, Zoubir Bouzida.

Il s'agit du parachèvement des travaux de réalisation des facultés de littérature et des langues, des sciences humaines, des sciences économiques, commerciales et gestion d'une capacité globale de 8.000 places pédagogiques, a précisé le même responsable soulignant que ces

projets ont été confiés à des entreprises étrangères.

Ces facultés disposent de salles et des bureaux pour enseignants, des amphithéâtres équipés en matériels audiovisuel pour répondre aux exigences des nouvelles spécialités, la sociologie criminelle, les ressources humaines, la communication institutionnelle, l'histoire et la psychologie notamment.

Une autre opération portant réalisation d'une grande salle de conférences de 600 places est en cours dont le taux d'avancement des travaux a atteint 80 %, selon le même responsable, affirmant qu'un projet relatif à la construction des laboratoires de recherche scientifique sera prochainement entamé au sein de cette université.

Les travaux de deux (2) projets portant construction d'un hôtel et d'un hall de technologie ont été lancés récemment pour une meilleure prise en charge des visiteurs de cet établissement, a-t-on encore signalé.

Afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants de ce secteur, 185 logements d'astreinte sont également en cours de construction, ajoute le même responsable, faisant savoir que plusieurs cités universitaires ont fait l'objet d'opérations de réhabilitation consistant en l'entretien des blocs dortoirs, des restaurants en plus de l'aménagement extérieur.

L'université Mohamed-Cherif Mesaâdia qui dispose de 6 facultés et de 2 instituts (institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives et des sciences agricoles et des sciences agricoles et vétérinaires), verra l'ouverture au cours de la prochaine rentrée de plusieurs espaces destinés à accompagner la communauté universitaire.

Il s'agit, notamment d'une maison d'entrepreneuriat, d'un club des étudiants ainsi que de trois antennes de la sécurité sociale, de l'office des publications universitaires et de la recherche spécialisée implantées à la bibliothèque centrale, a-t-on conclu.

EL-TARF:

Plus de 50 millions de dinars pour améliorer la fourniture de l'électricité

Un enveloppe financière de plus de 50 millions de dinars a été consacrée par la société nationale de distribution de l'Est, SDE-El Tarf pour la concrétisation d'un programme dédié à l'amélioration de la qualité de la consommation de l'énergie électrique dans la wilaya durant la saison estivale 2019, a-t-on appris, dimanche, auprès de la chargée de communication locale de cette entreprise.

Sur les sept (07) postes électriques de moyenne et basse tension (MT/BT), réalisés dans le cadre de cet ambitieux programme, cinq (05) sont «déjà en service» alors que les 02 autres seront « incessamment », a ajouté

Mme. Chiraz Boualem. Rappelant les efforts déployés par l'Etat dans ce domaine, la même source a indiqué, dans ce contexte, que le choix des sites a été arrêté selon «les constats enregistrés durant l'été 2018 et par ordre de priorité» détaillant que ces postes électriques sont localisés à Chaaba Hamra (Kala), Zerizer, Daghousa, El Chatt, Ramel El Souk, Berrihane et Matroha.

«Ce programme a pris en considération l'ensemble des dispositions pour répondre aux besoins des clients de la SDE-El Tarf, dont la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter notamment en été et leur éviter les

désagréments habituellement enregistrés en pareille période», a-t-on soutenu.

Il a été, également, procédé au renforcement des différents groupes d'intervention et ce, dans le but de faire face aux éventuelles pannes ou autres incidents.

Une série d'autres actions (tranchées pare-feu, élagage des arbres sous tensions MTH, des postes électriques) d'entretien et de maintenance a été engagée pour éviter les désagréments enregistrés durant cette période estivale, a conclu la même source.

SAISON ESTIVALE: Plans saisonniers pour préserver l'ordre et la sécurité publics (GN)

Le Commandement de la Gendarmerie nationale (GN) a procédé à l'élaboration de plans saisonniers pour répondre aux exigences exceptionnelles et ce, dans le cadre de la sécurisation de la saison estivale 2019, a indiqué dimanche un communiqué de cette institution.

En effet, pour répondre aux exigences sécuritaires liées à la saison estivale qui s'étendra jusqu'à la rentrée sociale 2019-2020, et dans le but de préserver l'ordre et la sécurité publics, la Gendarmerie nationale a mis en place un certain nombre de mesures, précise la même source.

Il s'agit de «l'intensification de la présence sur le terrain à travers les différentes voies de communication pour fluidifier la circulation routière et la mise en place de dispositifs préventifs, à savoir des unités de sécurité routière renforcées par un contrôle aérien, et adaptés selon le temps et le lieu dans le but de contrecarrer toute tentative criminelle visant les usagers de la route» et «l'application rigoureuse des lois et règlements liés à l'utilisation des différents types d'embarcations à voile ou à moteur et interdites de se rapprocher des lieux de baignade». Autres mesures prises par la Gendarmerie nationale «le déploiement de dispositifs fixes et mobiles composés d'unités territoriales renforcées par des sections de sécurité et d'intervention, des brigades cynophiles, des escadrilles aériennes pour sécuriser et contrôler les régions qui connaissent un grand flux d'estivants ainsi que les lieux enclavés et non surveillés qui risquent d'attirer les délinquants».

Dans le domaine de la santé



publique, il sera question de «la prévention et le relevé des infractions liées à la santé et la salubrité publiques susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé du citoyen».

Dans le cadre de la préservation du patrimoine forestier contre les incendies, les unités de la Gendarmerie nationale entreprennent des campagnes de sensibilisation dans le but de mettre en garde contre les risques émanant des incendies, indique le communiqué.

Dans ce contexte, le Commandement de la Gendarmerie nationale a lancé un

appel aux citoyens et aux usagers de la route à respecter le code de la route et les règles de la bonne conduite, et éviter l'excès de vitesse pour préserver leurs vies et celles d'autrui.

Il a également mis à leur disposition le numéro vert 1055 pour demander aide, secours ou intervention en cas de besoin, ainsi que le site «Tariki» à travers le site web, l'application ou sur la page Facebook, pour se renseigner sur l'état des routes, sans oublier le site des près-plaintes de la Gendarmerie nationale: <https://pagn.mdn.dz>.

ETÉ: 5 morts par noyade au cours des dernières 24h à travers le pays

Cinq personnes sont décédées par noyade (2 en mer et 3 dans des réserves d'eau) durant ces dernières 24 heures dans des wilayas du pays, selon un bilan de la Protection civile rendu public hier.

Il s'agit d'un adolescent décédé noyé dans une zone rocheuse interdite à la baignade au lieu dit Cap Roussou, commune de Bir El Djir (wilaya d'Oran), d'un autre adolescent décédé noyé dans une zone rocheuse interdite à la baignade au lieu dit El Khamsa, commune de



Targa, (Ain Temouchent) et une personne décédée noyée dans un oued au lieu dit Ouled Benyato, commune de Sobha (wilaya de Chlef)», détaille

la même source.

Dans la wilaya de M'Sila, «2 adolescents sont décédés noyés, l'un dans un barrage au lieu dit Djfen, commune de Ouled Derradj et l'autre dans une piscine située à la commune d'El Houamed», ajoute-t-on.

Par ailleurs, les secours de la protection civile de la wilaya d'El Bayadh ont intervenus pour l'extinction d'un incendie qui s'est déclaré dans un entrepôt de bouteilles de gaz butane, ayant causé des gênes respiratoires à 7 personnes», relève-t-on.

TRIBUNAL DE AÏN TÉMOUCHENT: Le juge d'instruction place en détention préventive un instigateur sur facebook

Le juge d'instruction près le tribunal d'Aïn Témouchent a placé dimanche en détention préventive un individu pour les chefs d'inculpations d'«incitation», «outrage à un corps constitué» et «diffamation», a-t-on appris auprès des services de la sûreté de wilaya.

La brigade de lutte contre la cybercriminalité relevant du service de wilaya de la police judiciaire d'Aïn Témouchent a réussi à localiser, identifier et arrêter l'auteur d'une page facebook versant dans «la calomnie» et «l'incitation et la diffamation contre des responsables locaux», a-t-on fait savoir.

Le mis en cause, qui est le petit

fil de l'ex secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Djamel Ould Abbès, a été arrêté lors des événements qu'a connu dernièrement hai Medina Jdida d'Aïn Témouchent suite à la mort d'un jeune qui s'est immolé au feu. Cet instigateur a diffusé une vidéo sur facebook appelant à l'émeute, a-t-on indiqué.

Les premiers éléments de l'enquête ont révélé que le prévenu a créé une page facebook pour «l'incitation et la diffamation contre des responsables locaux et la diffusion de documents et photos truqués» pour tromper l'opinion publique, a-t-on ajouté de source sécuritaire.



OUARGLA: 60 tonnes d'aides diverses acheminées aux sinistrés des inondations de Djanet

60 tonnes diverses ont été acheminées dimanche soir d'Ouar gla aux sinistrés des dernières inondations de Djanet (420 km Sud d'Illizi), à l'initiative du mouvement associatif et de bienfaiteurs.

Ces aides, acheminées dans le cadre d'une caravane de trois camions de gros tonnage, sont constituées de denrées alimentaires de base telles que la semoule, l'huile, la tomate et les dattes, ainsi que des effets vestimentaires et des articles de literie, selon les organisateurs de la caravane.

Cet élan de solidarité vise à permettre aux personnes affectées par les inondations ayant touché la région de Djanet, de surmonter cette épreuve difficile en apportant une contribution à la réponse à leurs besoins quotidiens, ont-ils souligné.

La région de Djanet avait enregistré de fortes chutes de pluies à la fin mai dernier, causant des dégâts matériels aux réseaux de route et d'assainissement, en plus d'infiltration d'eau dans des habitations et l'inondation de routes entraînant une perturbation de la circulation.

Une cellule de crise a été installée dans la wilaya d'Illizi et des commissions de suivi mises en place au niveau des communes affectées par ces intempéries, en plus d'une commission présidée par le directeur des Services agricoles pour le recensement des dommages occasionnés à l'agriculture et aux réseaux d'irrigation dans les régions de Djanet de Bordj El-Haouès. Cette dernière commission devra soulever au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, un rapport exhaustif sur les dommages subis par le secteur agricole pour leur prise en charge, selon les services de la wilaya d'Illizi.

BOUMERDÈS: Saisie de brouilleurs électroniques et arrestation de leur propriétaire à Dellys

La brigade de la Police judiciaire relevant de la Sûreté de daïra de Dellys, à l'Est de Boumerdes, a saisi des brouilleurs électroniques destinés à la vente et arrêté leur propriétaire, a-t-on appris dimanche auprès de la Sûreté de wilaya.

«La brigade de la Police judiciaire de la sûreté de daïra de Dellys a procédé à l'arrestation d'un individu âgé de 30 ans, sur qui il a été saisi des brouilleurs électroniques qu'il destinait à la vente», a indiqué à l'APS le chargé de la communication auprès de la sûreté de wilaya.

Il s'agit, a expliqué la même source sécuritaire, d'une souris pour ordinateur équipée d'un chargeur, utilisée généralement dans le domaine de l'espionnage, ainsi que d'autres appareils servant à détecter les radars, sous formes de voitures (en jouets) équipées de chargeurs.

L'individu arrêté avait également en sa possession des bougies d'allumage électriques (banalisées) sous forme de lampes électriques, outre un petit drone.

Lors de son interrogatoire, le mis en cause a avoué avoir «acquis les appareils saisis dans un pays étranger qu'il s'appropriait à écouler au noir (marché parallèle)».

Le suspect a été présenté devant la justice, a-t-on ajouté de même source.

RELIZANE: Un mort et deux blessés dans un accident de la route

Une personne est morte et deux autres ont été blessées à des degrés différents de gravité dans un accident de la route survenu dimanche sur le territoire de la commune d'El Hamri (40 km à l'est de Relizane), a-t-on appris auprès de l'unité principale de la protection civile.

L'officier de permanence de cette unité, le lieutenant Youcef Chaïb Dour, a indiqué que l'accident s'est produit au niveau du chemin de wilaya 7 (CW 7) suite au dérapage d'un véhicule qui a percuté un mur en béton.

L'accident a provoqué la mort d'une personne (28 ans) sur le coup et fait deux autres blessés âgés de 28 et 29 ans, qui ont été transférés à la polyclinique de Jdiouia par les agents de la protection civile.

Les services sécuritaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de l'accident.

TURQUIE: 12 morts après le naufrage d'une embarcation de migrants

Les corps sans vie de douze migrants ont été retrouvés lundi au large des côtes de la Turquie après le naufrage de leur embarcation, ont indiqué les garde-côtes turcs dans un nouveau bilan.

Leur embarcation s'est échouée au large de Bodrum, dans le sud-ouest de la Turquie.

Trente-et-une autres personnes ont pu être secourues, ont ajouté les garde-côtes dans un communiqué, sans préciser leur nationalité.

Les autorités ont été alertées à 07H20 (04H20 GMT) lundi du naufrage.

Le naufrage a eu lieu à quelques kilomètres de l'île grecque de Kos.

Un premier bilan établi dans la matinée faisait état de 8 morts. La Turquie, qui accueille environ quatre millions de migrants et réfugiés, en grande majorité des Syriens, est un important pays de transit pour ceux qui fuient les conflits au Proche-Orient et cherchent à rejoindre l'Europe, pour la plupart par la Grèce.

INDONÉSIE: 12 morts dans un accident de car

12 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées lundi dans un accident de la route en Indonésie après qu'un passager a tenté de s'emparer du volant du car dans lequel il voyageait, a indiqué la police locale.

L'incident s'est produit à 01H00 du matin lundi (18H00 GMT dimanche) quand le car est rentré dans deux voitures et un camion dans la région de Java occidentale.

43 personnes ont été blessées et ont été transportées à l'hôpital.

"Au milieu du voyage, un passager a tenté de s'emparer par la force du volant" et le conducteur du car a perdu le contrôle de son véhicule, a indiqué Atik Suswanti, le chef de la police routière de Majalengka. Le conducteur du car a été tué, selon les autorités, et le passager en cause grièvement blessé. En septembre, au moins 21 personnes avaient été tuées quand un bus était tombé dans un ravin dans la région de Sukabumi (Java occidentale).

LIBYE: La Marine libyenne sauve 91 clandestins en Méditerranée



La Marine libyenne a annoncé dimanche avoir secouru 91 immigrants illégaux au large des côtes occidentales de Tripoli.

L'opération de secours en Méditerranée a eu lieu au large de Garabouli, un port situé à quelque 55km de la capitale, Tripoli, a-t-elle précisé.

Trois femmes et deux enfants figurent parmi les clandestins, selon la Marine qui a précisé qu'ils avaient reçu une aide humanitaire et médicale, avant d'être transférés dans un centre d'hébergement à Tripoli.

Le flux migratoire depuis le nord-ouest de la Libye à destination de l'Europe a considérablement augmenté ces derniers temps en raison de l'amélioration des conditions météo.

VENEZUELA: 18 morts dans un accident d'autocar

Au moins 18 personnes sont mortes dimanche dans un accident d'autocar survenu dans une zone rurale de l'ouest du Venezuela, a-t-on appris auprès de la police.

«Quatorze décès ont été constatés sur le lieu de l'accident. 33 blessés ont été transférés à l'hôpital de Villa del Rosario, où quatre d'entre eux ont succombé», indiquent les forces de l'ordre dans un rapport.

L'accident s'est produit dans la matinée dans une zone rurale, sur une route de Zulia, un Etat vénézuélien frontalier de la Colombie. Selon les premiers éléments de l'enquête, un pneu aurait éclaté alors que le car roulait «à une vitesse excessive».

Des témoins interrogés par le journal local Panorama ont indiqué que le véhicule transportait 47 passagers assis et 11 debout. L'autocar, qui appartient à une entreprise privée de transport de personnes, reliait San Cristobal, dans l'Etat voisin de Tachira, à Maracaibo, la capitale de Zulia et deuxième ville du Venezuela.



INDE: Grève de médecins pour dénoncer les agressions

Des dizaines de milliers de médecins indiens étaient en grève hier pour 24 heures afin de réclamer davantage de protection contre les violences de la part de patients et de leur famille.

Ce mouvement social à travers le pays se fait en solidarité avec les médecins du Bengale occidental (est), qui ont vu trois des leurs attaqués la semaine dernière par les proches d'un patient mort.

L'Association médicale indienne (IMA), qui représente 350.000 des 900.000 médecins du géant d'Asie du Sud, a appelé à un durcissement des sanctions contre les personnes qui se livrent à des actes de violence contre le

personnel médical. Imputant ces agressions aux «hautes attentes» des patients, à une mauvaise infrastructure et un personnel insuffisant, l'IMA a appelé à doter les hôpitaux de caméras de surveillance et à restreindre l'entrée des visiteurs dans les établissements de santé.

Les services d'urgence ne participaient pas à ce mouvement de grève, qui survient le jour de l'ouverture de session du nouveau Parlement après la réélection des nationalistes hindous du Premier ministre Narendra Modi.

Les médecins du Bengale occidental sont en grève depuis une semaine après que la famille d'un patient

décédé s'en est physiquement pris à trois médecins, qu'elle accusait de négligence.

Deux membres du personnel médical ont été grièvement blessés.

La grève des médecins perturbe fortement les services de santé dans cet Etat de 90 millions d'habitants, également en proie à une vague de violence politique entre militants de partis rivaux qui a fait près de 20 morts ces dernières semaines.

Les dépenses de santé publique en Inde représentent moins de 2% du PIB, l'une des proportions les plus basses au monde.

AFRIQUE DU SUD: Plus de 20 morts dans un accident de la circulation au Limpopo

Vingt-quatre (24) personnes ont été tuées dans la nuit de dimanche à lundi dans une collision entre deux véhicules dans la province du Limpopo, nord-est de l'Afrique du Sud.

L'accident s'est produit quand un véhicule est entré en collision avec un minibus qui transportait des per-

sonnes qui rentraient d'un événement marquant les festivités de la journée de la Jeunesse, célébrée dimanche dans le pays. Tous les passagers y compris le chauffeur ont trouvé la mort dans l'accident, a dit le ministère sud-africain du transport. Bien qu'elle dispose d'un des réseaux routiers les plus dévelop-

pés du continent africain, l'Afrique du Sud connaît un taux élevé de morts sur les routes, principalement imputables à la vitesse, aux véhicules en mauvais état et au non-port de la ceinture de sécurité. Au moins plus de 14.000 personnes trouvent la mort chaque année sur les routes sud-africaines.

TURQUIE: 8 morts après le naufrage d'une embarcation de migrants

Les corps sans vie de huit migrants ont été retrouvés hier au large des côtes de la Turquie après le naufrage de leur embarcation, ont rapporté les garde-côtes turcs.

Leur embarcation s'est échouée au large de Bodrum, dans le sud-ouest de la Turquie. Trente-et-une autres personnes ont pu être secourues, ont ajouté les garde-côtes, sans préciser leur nationalité.

Citant les témoignages des rescapés, les garde-côtes ont précisé que 40 personnes avaient embarqué à bord du bateau. Le naufrage a eu lieu à quelques kilomètres de l'île grecque de Kos. La Turquie, qui accueille environ quatre millions de migrants et réfugiés, est

un important pays de transit pour ceux qui fuient les conflits au Proche-Orient et cherchent à rejoindre l'Europe, pour la plupart par la Grèce.

Un accord controversé entre l'Union européenne (UE) et la Turquie, signé en 2016, a néanmoins permis de réduire le nombre d'arrivées par bateau sur les îles grecques. Celles-ci étaient de 875.000 en 2015, contre 40.000 par an pour 2017 et 2018, selon l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex.

Au moins 555 personnes sont décédées depuis le début de l'année en tentant de traverser la Méditerranée pour atteindre l'Europe, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

PARAGUAY: 10 morts dans des violences en prison

Dix détenus ont péri dimanche, donc cinq décapités et trois carbonisés, au cours d'affrontements entre bandes rivales de narcotrafiquants à l'intérieur d'une prison au Paraguay, a annoncé le ministère de l'Intérieur. Ces affrontements ont éclaté dans la prison de San Pedro, à 400 km au nord de la capitale Asuncion. Ils ont opposé des prisonniers appartenant au Primer Comando da Capital (PCC), un gang de trafiquants de drogue originaire de Sao Paulo au Brésil, à d'autres appartenant au Clan Rotela, composé de narcotrafiquants brésiliens et paraguayens, a indiqué le ministère.

Les violences, qui ont fait également dix blessés dont quatre graves parmi les détenus, ont éclaté en milieu de journée et ont duré environ trois heures.

Selon les premiers éléments de l'enquête, elles seraient liées à l'assassinat vendredi de deux prisonniers dans le pénitencier de Tacumbu à Asuncion.

VACCIN: Le Pr Grangaud, l'un des artisans du programme national de vaccination en Algérie

Le Pr Jean-Paul Grangaud, pionnier en matière de politique nationale de santé publique après l'indépendance, en raison de son engagement dans la lutte contre les maladies infantiles, est considéré comme l'un des artisans du calendrier national de vaccination pour enfants qui a permis à l'Algérie d'éliminer définitivement plusieurs maladies graves.

Grâce à ce calendrier, l'Algérie a réussi à éliminer plusieurs maladies graves ayant fait plusieurs victimes durant les premières années de l'indépendance, à l'image du tétanos, de la rougeole, de la coqueluche, de la poliomyélite infantile et de la diphtérie, tout en contribuant à l'amélioration de l'état de santé et de l'espérance de vie des Algériens, qui est passée de 40 ans à l'époque coloniale à 80 ans ces dernières années.

Dans un entretien accordé à l'APS à la veille de la célébration de la journée nationale de la vaccination, célébrée le 17 juin de chaque année, le Pr Grangaud, d'origine française, naturalisé algérien dans les années soixante-dix (1970), a affirmé que «ce calendrier est une fierté pour le pays, et ce avec l'attestation de l'OMS», plaidant pour «son renforcement, à l'avenir, afin de protéger les générations futures».

«L'idée d'être au service de l'Algérie et de la choisir comme patrie m'est venue dès mon adhésion à la lutte pour la cause nationale, à l'âge de 24 ans, alors que j'étais médecin interne à l'hôpital d'El Kettar (Alger), et ce après avoir tissé des liens avec les militants du Front de libération nationale (FLN), entre 1961 et 1962, période où j'approvisionnais les moudjahidines de la Casbah en médicaments», a-t-il confié.

Après l'indépendance, le jeune docteur s'engage dans un autre combat, celui de l'amélioration de la santé des Algériens, en devenant membre à la commission de la réforme sanitaire aux côtés du Pr Ben Adouda, avec lequel il a contribué à relancer le calendrier national de vaccination, avec l'appui de l'OMS, en vue de lutter contre les maladies infectieuses qui représentaient un réel danger pour les Algériens à l'époque.

La première étape de l'application de ce calendrier consistait à «cibler les nouveau-nés au niveau du CHU Hassani Issaad de Beni Messous



(Alger), et ce en coordination avec les services d'Etat civil», a-t-il rappelé, soulignant que l'opération a été élargie, par la suite, aux autres tranches d'âges».

«J'ai éprouvé une joie immense et indescriptible en constatant la forte adhésion des citoyens algériens à cette opération, qui a permis, au fil du temps, l'élimination de la poliomyélite infantile et du tétanos en Algérie et l'a habilitée à obtenir les certifications de leur élimination d'organisations internationales», a-t-il ajouté en évoquant ses souvenirs.

Fier de jouir de la nationalité algérienne

En dépit du manque de moyens qui a marqué les premières années postindépendance, le Pr Grangaud a fait preuve d'une forte volonté et détermination à poursuivre sa mission et à aplanir tous les obstacles.

«J'ai fait tout mon possible pour créer le service d'hôpital de jour mère-enfant à l'hôpital de Beni Messous, en vue de sauver de nombreuses vies», a-t-il dit.

Après sa mutation à l'hôpital de Ain Taya (est d'Alger) en 1985, il a créé le service de pédiatrie, sans pour autant renoncer à son poste à l'hôpital de Beni Messous.

Par ailleurs, il a sillonné les diffé-

rentes régions du pays dépourvues de centres médicaux, en vue d'introduire la vaccination au profit des enfants des régions isolées et éloignées y compris au Sud algérien, en utilisant des moyens rudimentaires, dont une boîte de refroidissement pour conserver les vaccins.

Durant la décennie noire qu'a connue l'Algérie, M. Grangaud a préféré rester en Algérie, allant d'un établissement hospitalier à un autre, en vue d'accomplir son devoir, malgré les dangers et risques encourus.

En 1994, il est désigné conseiller au ministère de la Santé où il était membre de la commission de la réforme de la santé, puis il devient Directeur de la prévention en 2002.

Malgré son âge avancé (81 ans), le Pr Grangaud occupe toujours le poste d'expert en vaccins et en pédiatrie au ministère de la Santé, en sus de ses contributions aux côtés du Pr Messaoud Zitouni au développement et à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le cancer 2015/2019. Outre son parcours riche en réalisations au service de l'Algérie, le Pr Grangaud ne visite la France que rarement. Il se dit «fier de jouir, ainsi que ses enfants (qui portent des prénoms arabes), de la nationalité algérienne et de vivre avec sa famille en Algérie».

TLEMCCEN: Séminaire national sur l'anthropologie de communication et prise en charge de l'enfant autiste fin juin

Un séminaire national sur «l'anthropologie de communication et prise en charge de l'enfant autiste» sera organisé à Tlemcen le 25 juin en cours, a-t-on appris, dimanche, des organisateurs.

Initié par le laboratoire de traitement automatique de la langue arabe de l'université Abou bekkr Belkaid de Tlemcen, cette rencontre permettra aux étudiants en doctorat dans les spécialités de psychologie, d'orthophonie et de biologie, de connaître des comportements et troubles de l'enfant autiste a souligné le président du séminaire, Mokhtar Mansouri.

Lors de ce séminaire, quatre thématiques seront abordées: «l'anthropologie de diagnostic léger de l'autiste», «le dépistage précoce et la relation avec l'enfant autiste», «le rôle des acteurs sociaux dans le développement des performances» de communication avec l'enfant autiste» et enfin «l'application du programme TICH de prise en charge et intégration de l'enfant autiste».

Cette rencontre scientifique sera animée par des chercheurs et universitaires de Tlemcen, Oran, Constantine, Blida, Boumerdes, Annaba, Saïda, Tiaret et Béchar. En marge de cette rencontre, des ateliers de formation au profit des étudiants en doctorat seront mis sur pied et dédiés aux moyens de communication avec l'enfant autiste, ses réactions, la correction du langage (orthophonie) et ce, avec la participation des parents d'enfants autistes pour faire part de leurs expériences aux étudiants.

TISSEMSILT: Collecte de plus de 1.700 poches de sang en 5 mois



Plus de 1.700 poches de sang ont été collectées dans la wilaya de Tissemsilt depuis le début de l'année en cours jusqu'à fin mai dernier, a-t-on appris dimanche du directeur local de la santé et de la population, Abdelkrim Benbia.

Cette quantité a été collectée au niveau des établissements publics hospitaliers de Tissemsilt, Théniet El Had et Bordj Bounaama, a indiqué lors des portes ouvertes organisées à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de don du sang M. Benbia, précisant qu'une hausse sensible a été enregistrée par rapport à la même période de 2018 qui a permis la collecte de 1.200 poches. Cette quantité a été collectée dans 25 opérations de don de sang initiées par de nombreuses associations à caractère social et humanitaire et d'instances publiques, en plus de donateurs au niveau des centres de transfusion sanguine des hôpitaux de la wilaya.

Le sang collecté est destiné à plus de 1.500 malades chroniques et ceux ayant subi des interventions chirurgicales, mais aussi aux blessés des accidents, a-t-on fait savoir. Par ailleurs, M. Benbia a signalé que la DSP a lancé, depuis le début du mois de juin courant, un programme en collaboration avec des associations à caractère social, de solidarité, culturel et sportif et des instances publiques en organisant des opérations de volontariat dans les structures culturelles, de formation, des jeunes et universitaires et les places publiques. Ce programme vise à collecter plus de 4.000 poches de sang jusqu'à la fin de l'année en cours ce qui devra renforcer les stocks des établissements publics hospitaliers de la wilaya en ce produit, sachant que les besoins annuels de l'année sont estimés à plus de 4.000 poches.

Cette journée, initiée par le commissariat des Scouts musulmans algériens (SMA), en collaboration avec la Direction de la santé et de la population, a vu une large participation des citoyens, notamment les jeunes, et s'est soldée par la collecte de 100 poches de sang.

APS

MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES: Conférence nationale en septembre à Alger

Une conférence nationale sur les aspects réglementaires et juridiques de détention et de dispensation de médicaments psychotropes par les pharmaciens d'officines, se tiendra courant septembre prochain à Alger, a indiqué dimanche à Tizi-Ouzou, Belamri Messaoud, premier responsable du syndicat national des pharmaciens d'officines (SNAPO).

La rencontre à laquelle prendront part l'ensemble des intervenants, en amont et en aval, vise à enclencher «un débat pharmacologique, clinique, réglementaire, juridique et technique sur la gestion de ce genre de médicaments spécifiques dont la distribution est soumise à une réglementation particulière», a souligné M.

Belamri. Intervenant lors d'une rencontre sur le sujet organisée par le SNAPO, le même responsable a indiqué que «beaucoup de pharmaciens se retrouvent confrontés à des violences et agressions verbales ou physiques», allant jusqu'à causer des drames dans certaines situations, déplorant, à ce propos, le meurtre de deux pharmaciens en novembre 2018 et février de l'année en cours.

Deux victimes auxquelles s'ajoutent, a-t-il poursuivi à «4 pharmaciens qui sont condamnés à de lourdes peines de prison à cause d'un vide juridique dans la réglementation pour avoir servi ces médicaments», pointant du doigt, «les prescriptions de complaisance dont le pharma-

cie n'a aucun moyen de vérifier l'authenticité». Il a, également, plaidé pour «la publication de la nomenclature des médicaments psychotropes au journal officiel», faisant remarquer que celle-ci, qui «comporte 120 médicaments est connue de tous mais non opposable devant les instances administratives et juridiques, car, non publiée au journal officiel».

D'où, a-t-il ajouté «l'urgence de procéder à sa publication pour les rendre identifiables par tous les intervenants, médecins, pharmaciens, services de sécurité et justice», réclamant «une publication nominative» conforme à la dénomination commune internationale (DCI) établie par l'OMS concernant

l'usage illicite de médicament psychotrope. Aussi, et face à la non-actualisation des textes réglementaires, notamment, la loi 04/18 qui date de décembre 2004, révisant la gestion de ces médicaments spécifiques, le SNAPO interpelle les pouvoirs publics, ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière ainsi que celui de la justice pour «l'ouverture de chantiers pour l'élaboration de nouveaux textes et pour réformer les textes déjà existants».

Lors des débats, plusieurs intervenants ont souligné des situations problématiques auxquelles ils étaient confrontés faisant peser sur eux une crainte de commercialiser ces produits.

SANTÉ DE BÉBÉ : LES BONNES RAISONS D'ALLAITER

170 pays membres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) assurent jusqu'à aujourd'hui la promotion de l'allaitement maternel à l'occasion de la Semaine de l'allaitement maternel. Top Santé fait le point sur les bonnes raisons d'allaiter son bébé pour lui et sa maman.



Le lait maternel est totalement adapté aux bébés

La composition de votre lait est adaptée au terme de votre enfant. Elle n'est pas la même si votre bébé est né à terme ou avec un mois d'avance et évolue ensuite en fonction de son développement et de son âge.

Peu salé et sucré, le lait maternel ne fatigue pas les reins de votre bébé. Riche en éléments nutritifs, il est adapté à son développement et à la maturation de son cerveau.

Et comme les protéines du lait maternel sont spécifiques à l'espèce humaine, elles contiennent moins de caséine, plus de lactosérum pour aider à l'assimilation des minéraux, et ne sont pas allergisantes.

« Le lait maternel est l'aliment idéal pour les nouveau-nés et les nourrissons. En effet, il apporte

tous les nutriments nécessaires à leur développement et contient des anticorps qui les protègent de maladies courantes telles que la diarrhée et la pneumonie, les deux premières causes de mortalité de l'enfant dans le monde », rappelle l'Organisation Mondiale de Santé (OMS) qui recommande sur son site « l'allaitement au sein exclusif du nourrisson jusqu'à l'âge de six mois » et de « poursuivre ensuite jusqu'à l'âge de deux ans au moins, en l'associant à une alimentation de complément qui convienne ».

L'allaitement fait aussi du bien aux mamans

Allaiter réduit les risques de cancer du sein de 30 % pour les femmes qui donnent le sein au moins un an et de cancer des ovaires de 25 % pour les femmes

qui allaitent au moins deux mois. L'allaitement permet de retrouver sa ligne plus facilement. En effet, nourrir son enfant au sein provoque des contractions qui aident l'utérus à retrouver sa taille normale après l'accouchement. Et, donner le sein provoque une dépense énergétique supplémentaire par jour d'environ 200 calories. Enfin, ce mode de nutrition oblige l'organisme à puiser dans les réserves de graisse localisées sur les fesses, les hanches et les cuisses prévues à cet effet.

Les femmes qui allaitent pendant six mois seraient protégées contre le risque d'hypertension artérielle encore des dizaines années plus tard.

Autre avantage certain : le lait maternel ne demande aucune préparation et, à température ambiante, il ne nécessite aucune stérilisation.

L'ALLAITEMENT PROTÈGE LE CŒUR DES BÉBÉS PRÉMATURÉS

Les risques cardiaques liés à la prématurité peuvent être réduits grâce à l'allaitement maternel. Les bénéfices sont observés sur le long terme.

Le cœur des bébés prématurés est plus fragile et plus exposé aux maladies cardiaques. Mais, l'allaitement des bébés prématurés améliore la structure du cœur à long terme ainsi que les fonctions cardiaques, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale Pediatrics.

En 1982, les chercheurs de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni) ont débuté une étude sur les effets des régimes sur la santé cardiaque des bébés prématurés. Parmi le panel de 900 participants de cette étude, 102 individus ont été volontaires pour la deuxième étape de la recherche. Leurs données cardiovasculaires ont été évaluées et comparées à un groupe témoin.

« Nous avons déjà des données sur plus de 900 personnes suivies depuis leur nais-

sance, dans le cadre d'une étude antérieure débutée en 1982, sur les effets des régimes alimentaires différents chez les nourrissons prématurés. Nous avons invité ces participants, suivis depuis le début de la vie pour une étude cardiovasculaire et utilisé nos données pour évaluer comment les différents régimes alimentaires peuvent affecter le développement du cœur à long terme » explique le Dr Adam Lewandowski du département de recherche clinique cardiovasculaire de l'Université d'Oxford.

Le lait maternel, protège les bébés prématurés des maladies cardiaques

Les conclusions de l'étude montrent que l'allaitement maternel était associé à un plus grand volume et une meilleure fonction cardiaque par rapport à l'allaitement artificiel. Les bébés prématurés ont un cœur

plus petit que celui des bébés nés à terme et des fonctions cardiaques plus fragiles.

Mais les nourrissons, qui à la naissance, ont bénéficié d'un allaitement maternel exclusif (vs une formule pédiatrique) ont vu leur santé cardiaque s'améliorer.

« Plus le bébé prématuré a reçu de lait maternel, moins son volume et sa fonction cardiaques » ont souffert « de sa prématurité », explique le Dr Adam Lewandowski.

« Même la meilleure formule pour bébé manque de certains des facteurs de croissance, d'enzymes et d'anticorps présents naturellement dans le lait maternel et indispensables pour les bébés en développement. Si la naissance prématurée a inévitablement une incidence sur le développement de l'enfant, l'allaitement maternel apparaît comme le meilleur moyen de préserver au mieux le développement cardiaque de l'enfant ».



L'allaitement protège des infections ORL

Pour protéger les plus petits des infections ORL, il serait bénéfique de les allaiter.

L'allaitement permettrait de réduire les risques d'infection ORL, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue Pediatrics. L'Organisation mondiale de la Santé recommande « l'allaitement au sein exclusif du nourrisson jusqu'à l'âge de six mois » et de « poursuivre ensuite jusqu'à l'âge de deux ans au moins, en l'associant à une alimentation de complément qui convienne ». Car, « le lait maternel est l'aliment idéal pour les

nouveau-nés et les nourrissons. En effet, il apporte tous les nutriments nécessaires à leur développement et contient des anticorps qui les protègent de maladies courantes telles que la diarrhée et la pneumonie, les deux premières causes de mortalité de l'enfant dans le monde ».

Cette nouvelle étude affirme que nourrir les nourrissons au sein réduirait le risque d'infections ORL. Les chercheurs de l'Université of Texas Medical Branch (Etats-Unis) ont analysé les données médicales de 367 nourrissons pour évaluer

l'impact de l'allaitement sur les risques d'infections ORL.

Les scientifiques ont identifié 3 facteurs qui permettaient de diminuer les risques d'infections ORL des bébés.

Ils ont observé que l'allaitement maternel, la vaccination (soutenue par une preuve d'un bon suivi médical de l'enfant) et le taux de tabagisme dans la maison permettaient de diminuer les infections des plus petits.

« Ainsi, l'absence d'allaitement maternel apparaît comme un facteur majeur de risque

d'infections de l'oreille » explique le Dr Tasnee Chonmaitree, professeur de pédiatrie.

« L'allaitement maternel prolongé est associé à une réduction significative des rhumes et infections de l'oreille. Il est probable que les interventions médicales développées au cours des dernières décennies, comme l'utilisation des vaccins contre la pneumonie et la grippe et que la diminution du tabagisme, aient également contribué à réduire l'incidence des infections ORL chez l'enfant ».

L'alimentation et le poids modifieraient la qualité du sommeil

La qualité du sommeil serait liée à l'alimentation et au poids des individus, selon les résultats d'une étude présentée au Congrès annuel Sleep 2016 et publiée dans la revue *Eurakalert*. Les chercheurs de l'université de Pennsylvanie (Etats-Unis) ont mené une étude avec 36 participants en bonne santé et ont analysé leur sommeil, par polysomnographie (qui enregistre des changements physiologiques qui se produisent pendant le sommeil) sur 2 nuits consécutives de 10 heures.

Les scientifiques ont mesuré la composition corporelle et la dépense énergétique au repos des individus ainsi que leurs habitudes alimentaires et le nombre de calories consommées quotidiennement.

Le sommeil des personnes en surpoids est moins réparateur

Les conclusions de l'étude ont montré que l'indice de masse corporelle (IMC), le pourcentage de graisse corporelle et la dépense énergétique aux repos ne sont pas des prédicteurs significatifs de la durée de phase de sommeil. Mais, elle a aussi révélé que le sommeil des adultes en surpoids ou atteints d'obésité était globalement moins réparateur.

En effet, chez ces individus, la phase du sommeil à mouvement oculaire rapide (REM pour Rapid Eye Movement) caractérisée par une fréquence cardiaque et une respiration plus rapides et par la survenue des rêves est prolongée au détriment des autres étapes du sommeil.

Les protéines modifient la qualité du sommeil

Les chercheurs ont aussi observé que l'augmentation de l'apport en protéines raccourcit la phase 2 du sommeil, la période pendant laquelle le rythme cardiaque et la respiration d'une personne sont relativement normaux et sa température corporelle diminue légèrement et augmente la durée du sommeil paradoxal.

«De nouvelles études doivent être mises en place pour comprendre pourquoi et comment les protéines modifient la qualité du sommeil », a conclu Andrea Spaeth, auteur principal de l'étude.

QUELS SONT LES SIGNES D'UN VÉRITABLE TOC ?

Votre adolescent a de plus en plus de manies, de rituels, de gestes bizarres qui vous inquiètent. Petit épisode sans conséquence ou début d'un TOC (trouble obsessionnel compulsif) ? Ce qu'il faut savoir pour faire la différence.

À quoi reconnaît-on un TOC ?

On parle de TOC en cas d'obsession, c'est-à-dire de phénomène involontaire et gênant (images et pensées spontanées violentes ou honteuses, doutes récurrents, par exemple). Ou bien de compulsions, c'est-à-dire d'actes effectués volontairement mais qui échappent au libre arbitre (lavages de dents incessants, vérifications...). Le jeune se sent obligé de les faire. Il ne faut pas confondre avec des tics, qui se manifestent par la contraction involontaire de muscles, ou avec des idées fixes et des pulsions auxquelles la personne adhère. Ce trouble est toujours aliénant : il y a mal-être, souvent honte, car celui qui en souffre se croit mauvais, fou ou dangereux.

Il peut se manifester de plusieurs manières. On pense souvent au laveur de mains compulsif ou au maniaque obsédé par le besoin d'ordre, de perfection, de symétrie... Mais il en existe beaucoup d'autres formes, plutôt en lien avec la religion, la morale, la superstition (images blasphématoires, le fait de se dire « si je ne fais pas ceci ou cela, mes parents vont mourir »), ou encore avec la recherche de protection contre un accident ou une catastrophe...

Les ados sont-ils davantage touchés ?

Non, mais cela débute souvent à l'adolescence. On a pu passer à côté de petites manies chez l'enfant qui prenait toujours soin de fermer la porte de sa chambre, d'aligner ses jouets de manière précise, ou de faire des souhaits pour que ses parents ne meurent



pas... Après une accalmie, le trouble peut réapparaître sous une forme ou une autre plus tard. Une émotion forte, un stress, une soudaineté d'une responsabilité ou encore un deuil peuvent constituer un facteur déclenchant.

A quoi sont dûs les TOC ?

Dans l'immense majorité des cas, il existe un terrain génétique et l'on a pu observer des récurrences au sein de mêmes familles. Bien sûr, l'éducation et le parcours de chacun vont jouer un rôle dans le contenu et l'éclosion de ces troubles.

Mais l'adolescent doit comprendre qu'il n'est pas responsable des phénomènes qui le submergent et qu'il souffre d'une maladie qui se soigne.

Peut-on soigner un TOC ?

La psychanalyse s'est longtemps attachée aux causes personnelles, à l'histoire du patient, mais enfermait du même coup celui-ci dans la culpabilité et n'aidait pas. Les thérapies comportementales et cognitives (TCC) s'avèrent plus efficaces, dans le cadre d'un suivi sur un an ou deux. Elles sont délicates, car on va faire travailler le patient, toujours avec son accord, sur ses doutes et ses peurs. Par exemple, en lui faisant toucher de la poussière alors qu'il redoute les contaminations. On y va doucement en l'encourageant, en le félicitant pour chaque progrès.

Certains médicaments antidépresseurs (des inhibiteurs de recapture de la sérotonine) ont aussi fait la preuve de leur efficacité. Les doses nécessaires sont souvent plus

élevées que celles indiquées pour un état dépressif. Mais certains troubles de faible intensité peuvent être traités sans médicament, par la thérapie comportementale et cognitive.

Comment aider un proche ?

On ne l'empêche pas brutalement de suivre ses rituels. Bien sûr, le laisser s'adonner aux manies qui le soulagent sur le moment ne va pas l'aider. Mais cesser brutalement de laisser faire ce qui était toléré jusque-là provoquerait un trop grand mal-être.

On réagit si de nouvelles compulsions se mettent en place. L'idéal est de ne pas leur laisser cours. On lui propose un soutien thérapeutique qui va lui permettre de réguler de lui-même ses compulsions et ses obsessions.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE TICS ET TOC ?

«Le TOC est un trouble obsessionnel compulsif. C'est l'association d'une obsession, c'est-à-dire une idée obsédante, de malheur par exemple... et de compulsions qui sont les rituels conjuratoires, c'est-à-dire toutes les manœuvres qu'on fait, ou pensées mentales pour calmer l'anxiété, pour que l'obsession ne se produise pas. Si je marche sur les bandes blanches des passages piétons, alors personne de ma famille ne mourra... Si je défais mon lacet comme il faut, alors il ne se passera rien... Tant que ce n'est pas fait parfaitement, on craint que les choses se produisent et on refait l'action.»

Dans ce cas, il s'agit d'un TOC. Un tic correspond à un geste isolé sans l'idée obsédante.

«Se ronger les ongles, ce n'est pas un TOC. Se ronger les ongles est plutôt un tic.



Les tics sont des gestes isolés qui n'ont pas de rapport avec une compulsion c'est-à-dire avec une obsession, avec une pen-

sée... Il peut y avoir de l'anxiété dans les tics mais pas une anxiété cognitive, pas une anxiété mentale d'obsession.»

SOUDAN - LIGUE ARABE: Le chef de la Ligue arabe appelle à une solution à la crise soudanaise sans ingérence étrangère



Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul-Gheit, a appelé dimanche les parties soudanaises à trouver une solution à la crise que traverse leur pays «sans intervention étrangère, ni dictature», selon une déclaration rendue publique par l'organisation basée au Caire.

Cet appel est intervenu après la visite de M.Aboul-Gheit à Khartoum et ses discussions avec les parties concernées, dont le général Abdel-Fattah al-Bourhane, chef du Conseil militaire de transition (CMT) au pouvoir, et les dirigeants des Forces pour la liberté et le changement (FLC).

La Ligue arabe «sera aux côtés de tout le peuple soudanais afin surmonter les défis actuels, l'exhortant à maintenir le dialogue et à retourner à la table des négociations pour parvenir à un large consensus au niveau national», a souligné son secrétaire général à Khartoum.

Selon lui, la persistance du chaos au Soudan pourrait ouvrir la porte à des ingérences, médiations et tentatives étrangères d'affecter le processus de réconciliation du pays.

«Ceci exige de la Ligue arabe qu'elle soit fortement présente sur la scène soudanaise en vue d'aider le peuple soudanais à surmonter les difficultés actuelles», a souligné M. Abdoul-Gheit dans le communiqué. Le Soudan est sous le contrôle du CMT après la destitution de l'ancien président Omar el-Béchir le 11 avril.

La situation s'est détériorée le 3 juin après que les forces de sécurité ont attaqué un sit-in des manifestants devant le siège de l'armée qui réclamaient du CMT qu'il remette le pouvoir aux civils. On a recensé des dizaines de morts.

ETHIOPIE - DJIBOUTI: L'Ethiopie inaugure une autoroute à péage vers Djibouti

L'Ethiopie a inauguré dimanche une autoroute à péage de 220 km entre Dire Dawa et Dawele afin de relier l'Ethiopie à Djibouti.

L'autoroute Dire Dawa-Dawele, construite par une entreprise chinoise, est la deuxième autoroute à péage d'Ethiopie après la voie rapide Addis-Abeba-Adama, une route de 85 km qui avait été la première voie rapide d'Afrique de l'Est. Au total, la construction de l'autoroute asphaltée Dire Dawa-Dawele a coûté 5,2 milliards de birr éthiopiens (près de 180 millions de dollars). Selon l'Autorité éthiopienne des transports routiers, 85 % des coûts de construction ont été obtenus auprès de la Banque d'import-export de Chine, tandis que le gouvernement éthiopien a directement pris en charge les 15 % restants.

Le ministre éthiopien des Transports, Dagmawit Moges, a déclaré lors de la cérémonie d'inauguration que cette nouvelle route constituait une nette amélioration par rapport à l'ancienne route cahoteuse.

Elle permettra notamment de réduire de six heures le temps de trajet entre la ville de Dire Dawa, dans l'est de l'Ethiopie, et la ville frontalière de Dawele.

Soulignant que le gouvernement éthiopien accordait une importance particulière aux investissements dans le secteur des transports, M. Moges a indiqué que cette route allait «favoriser le développement du commerce en réduisant considérablement les coûts et la durée des déplacements».

MAURITANIE: Les Mauritaniens élisent samedi prochain leur président parmi 6 candidats en campagne

Les Mauritaniens se préparent à élire samedi prochain leur nouveau président, parmi six candidats en lice, qui succèdera au chef d'Etat sortant Mohamed ould Abdel Aziz, au pouvoir depuis près de 13 ans et qui ne peut plus se représenter au terme d'un second mandat.

Ce scrutin, dont la campagne électorale a débuté officiellement le 7 juin et prendra fin le 20 juin, devrait marquer la première passation de pouvoirs entre un président sortant et son successeur élu, dans ce pays désertique d'Afrique de l'Ouest, qui a connu de nombreux putschs entre 1978 à 2008.

Ancien général arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat en 2008, élu en 2009, puis réélu en 2014, Mohamed Ould Abdel Aziz ne peut en effet plus se représenter au terme de son second mandat qui s'achève en août. La liste définitive des candidats dans la course à la présidentielle a été adoptée par le Conseil constitutionnel mauritanien, dont celui du parti au pouvoir, Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, un proche du président sortant.

Militaire de carrière entré dans l'armée en 1978, il est devenu chef d'état-major en 2008, avant un passage au gouvernement comme ministre de la Défense de novembre à mars 2018. Face à lui se présente notamment l'ancien chef de gouvernement de transition (2005-2007), Sidi Mohamed Ould Boubacar, soutenu par une coalition comprenant le parti islamiste Tewassoul, principale force d'opposition, et des petites formations dissoutes faute de résultats électoraux suffisants, issues de la majorité.

Arrivé en deuxième position, avec seulement quelque 9% des voix, lors de la présidentielle de 2014, boycottée par les principaux partis d'opposition, le militant antiesclavagiste Biram Ould Dah Ould Abeid est de nouveau candidat.

La liste comprend également Mohamed Ould Mouloud, chef du parti de l'Union des forces du progrès (UFP, gauche). Il est soutenu par l'opposition historique incarnée par Ahmed Ould Daddah, président du Rassemblement des forces démocratiques (RFD), atteint par la limite d'âge (75 ans). Le Conseil constitu-



tionnel a également validé les candidatures de Baba Hamidou Kane, candidat malheureux à la présidentielle de 2009 (moins de 2%) et journaliste, ainsi que celle d'un nouveau venu, Mohamed Lemine El-Mourteji El-Wavi, expert financier et haut fonctionnaire au Trésor mauritanien.

Pour ce scrutin, l'Union européenne (UE) n'enverra pas de mission d'observation mais deux experts seront présents.

La participation de l'Union africaine (UA) quant à elle, reste en suspens. C'est donc la société civile qui aura la charge d'observer la transparence des votes.

Les candidats font campagne de leur programme

Avant de terminer leur campagne jeudi à Nouakchott, les candidats ont sillonné le pays, en commençant par les régions pastorale de l'Est et agricole du Sud-Ouest, viviers convoités d'électeurs dans ce pays de 4,5 millions d'habitants.

A Nouakchott, la capitale, leurs partisans assurent l'animation tous les soirs dans les QG au rythme des chants et danses à la gloire de leurs leaders à la conquête du pouvoir.

Les prétendants ont promis une amélioration des conditions de vie, alors que la croissance économique,

de 3,6% en 2018, continue sa reprise progressive tout en restant insuffisante comparée à la croissance démographique, selon la Banque mondiale. Au QG de l'ancien Premier ministre, Sidi Mohamed ould Boubacar, Med Lemine, a dit soutenir Sidi Mohamed ould Boubacar.

«Je vois en lui un homme d'espoir, d'avenir. Il pourra transformer ce pays et opérer des réformes, surtout dans l'enseignement». De son côté, le candidat à la présidentielle mauritanienne Mohamed Ould Ghazouni, ex-chef d'état major des armées, a insisté lors d'un meeting sur le devoir de veiller aux populations pauvres. Il a promis aux électeurs la construction de «dix mille logements en faveur des pauvres».

«Certains ne peuvent pas continuer à s'enrichir et à s'octroyer de voitures et de villas alors que les pauvres n'ont pas d'eau à boire ni de quoi manger», a-t-il dit.

«Les riches mettent beaucoup d'argent dans la scolarité de leurs enfants, mangent à leur faim et voyagent pendant que les pauvres ne peuvent pas assurer les frais de scolarité de leurs enfants», avait aussi dénoncé le candidat. La présidentielle se déroulera samedi 22 juin. En cas de second tour, celui-ci se tiendra le 6 juillet.

NIGER: 11 morts en une semaine dans un conflit communautaire dans l'extrême sud-est du pays

Au moins onze civils ont été tués et plusieurs autres blessés, cette semaine, dans un conflit qui oppose depuis plus de trois ans deux communautés agricoles et pastorales de la commune de Chétimari, région de Diffa (extrême-est du Niger), a annoncé dimanche le collectif des organisations de la société civile de la région.

L'origine de ce conflit est souvent le contrôle des ressources naturelles, à savoir l'eau et le pâturage.

Dans une déclaration de presse, le collectif a trouvé surprenant que ce conflit prenne de l'ampleur à un moment où les champs ont été libérés depuis longtemps.

Tout en déplorant cette situation sécuritaire née de dernières escalades de la violence entre éleveurs-agriculteurs dans cette



zone, le collectif de la société civile a appelé l'ensemble des autorités administratives et coutumières de la région de Diffa «à prendre au sérieux ce problème et d'appeler les deux parties au calme et à l'apaisement» et exigé «de renforcer urgemment les mesures sécuritaires dans la zone en vue de protéger les populations et leurs

biens». Il a, en outre, lancé un appel au gouvernement à diligenter une enquête impartiale pour situer les responsabilités «afin de démasquer les auteurs, co-auteurs et complices de cette situation qui risque de porter un préjudice grave à l'unité, à la paix et à la cohésion sociale entre les communautés de la région déjà victime des

agissements de Boko Haram». Pour rappel, le ministre d'Etat nigérien de l'Intérieur et de la Sécurité publique, M. Bazoum Mohamed, à la tête d'une forte délégation comprenant des membres du gouvernement et des parlementaires au titre de la région de Diffa, a eu une rencontre à Chétimari avec les autorités administratives et coutumières locales ainsi que les responsables des forces de sécurité, fin janvier dernier, en vue de trouver sur une solution définitive à ce problème, après la mort d'une trentaine de civils ces trois dernières années dans un conflit communautaire, dans une région déjà en proie depuis des années aux exactions du groupe terroriste Boko Haram.

MOYEN-ORIENT: Washington réfléchirait à l'envoi de forces supplémentaires

Le gouvernement américain pourrait bien réfléchir à l'éventuel envoi de forces supplémentaires au Moyen-Orient suite aux attaques ayant visé jeudi deux pétroliers en mer d'Oman, ont rapporté dimanche des médias américains.

Des discussions à ce sujet pourraient avoir lieu cette semaine au sein du Conseil de la sécurité nationale, d'après la chaîne CNN qui cite deux responsables bien informés.

«Les discussions se portent sur une mission de dissuasion et de défense contre l'agression iranienne et sur les forces spécifiques nécessaires pour mener à bien cette mission», selon la chaîne d'information. Le déploiement de systèmes de défense anti-missile Patriot, d'avions de combat et de navires supplémentaires contribuerait «à la dissuasion et à la défense contre l'Iran», ont indiqué ces deux responsables.

Lors d'une interview dimanche, le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo a réaffirmé que l'Iran était à l'origine des attaques contre les deux pétroliers, ce que Téhéran dément.

Les Etats-Unis envisagent de nombreuses options, y compris militaires, afin de répondre à ces attaques, a déclaré le chef de la diplomatie américaine, tout en ajoutant que Washington devait s'efforcer d'empêcher une nouvelle escalade dans les tensions actuelles avec Téhéran. Le président américain Donald Trump «fait tout pour éviter la guerre. Nous ne voulons



pas la guerre», a-t-il assuré. De nombreux analystes s'inquiètent du fait que des incidents involontaires et de «mauvaises appréciations» de la part de Washington ou de Téhéran pourraient conduire à déclencher un conflit armé.

Deux pétroliers, dont au moins un battant pavillon japonais, ont été attaqués jeudi en mer d'Oman.

Ces attaques se sont produites lors de la visite en Iran du Premier ministre japonais Shinzo Abe, venu tenter d'apaiser les tensions entre Téhéran et Washington. Quatre navires de commerce ont semblé

avoir subi des actes de sabotage similaires au large des Emirats arabes unis en mai dernier.

Le Pentagone a annoncé le mois dernier sa décision d'envoyer au Moyen-Orient 1.500 soldats ainsi que des batteries de missiles Patriot, des drones et des avions de combat, le ministre américain de la Défense par intérim Patrick Shanahan parlant de «réponse prudente» à d'éventuelles menaces de Téhéran.

A Téhéran, on s'est engagé à résister à «la politique de harcèlement» des Etats-Unis.

CHINE - CORÉE DU NORD: Xi Jinping attendu jeudi en Corée du Nord pour une visite d'Etat



Le président chinois, Xi Jinping, est attendu jeudi en Corée du Nord pour un visite d'Etat de deux jours, ont annoncé hier les médias de Pékin.

Xi Jinping «se rendra en visite d'Etat jeudi et vendredi en Corée du Nord», ont rapporté ces médias. Cette visite, à l'invitation du président Nord-coréen, Kim Jong Un, interviendra une semaine avant le sommet du G20 au Japon, auquel M. Jinping participera en même temps que le président américain Donald Trump.

Il s'agit de la première visite d'un président chinois dans ce pays, frappé par des sanctions internationales depuis 2005.

AFGHANISTAN: L'armée rouvre une route importante dans la province de Kandahar

Une route importante a été rouverte après deux ans de blocage, a annoncé hier Woror Achakzai, un commandant de l'armée afghane dans la province touchée de Kandahar (sud).

Grâce à des opérations bien coordonnées lancées il y a quelques semaines dans le district de Khakriz, l'armée a pu rouvrir cette route reliant ce district à la ville de Kandahar, chef-lieu de la province éponyme. Rouvrir cet axe «qui permet à des milliers de personnes de se déplacer entre Khakriz et Kandahar est une grande performance pour les forces de sécurité», a-t-il dit.

De nombreux insurgés talibans ont été tués, blessés ou capturés à l'occasion de ces opérations, selon M. Achakzai. Il a indiqué que ces opérations allaient se poursuivre dans la région. Aucun civil ou membre des forces de sécurité n'a été blessé à cette occasion, d'après lui.

ESPAGNE: Arrestation des dirigeants d'un groupe armé galicien

La Garde civile espagnole a annoncé dimanche avoir arrêté les deux dirigeants de l'ancienne organisation indépendantiste galicienne armée Resistencia Galega à Vigo.

Anton García et Asuncion Losada étaient recherchés par la justice espagnole notamment pour appartenance à une organisation terroriste, écrit la Garde civile dans un communiqué. Vivant dans la clandestinité depuis 2006, ils prônaient «la lutte armée» pour l'indépendance de la Galice, région frontalière du Portugal au nord-ouest de l'Espagne, où se trouve Vigo.

Ils devaient être conduits «dans les prochaines heures» à l'Audience nationale, haut tribunal de Madrid chargé entre autres des affaires de terrorisme, précise la Garde civile.

Resistencia Galega était un groupe d'extrême gauche qui s'est attaqué, à partir des années 2000, à des bâtiments officiels et d'entreprises des secteurs de la finance, de l'immobilier et de la construction.

Selon la Garde civile, plus d'une soixantaine d'attentats à la bombe, ayant causé uniquement des dégâts matériels, leur sont attribués, le dernier en octobre 2014, contre une mairie.

SRILANKA: Les attentats, un nouveau type de menace terroriste en Asie du Sud

Les attentats de Pâques survenus au Sri Lanka ont envoyé un message clair et fort qu'un nouveau type de menace terroriste était arrivé en Asie du Sud, a estimé dimanche le ministre népalais de la Défense Ishwar Pokhrel.

Il s'exprimait lors d'un séminaire intitulé «Dialogues sur la sécurité publique : lutte contre le terrorisme», organisé par l'armée népalaise à Katmandou.

Plus de 250 personnes ont été tuées et plus de 500 autres blessées dans une série d'attentats-suicides

survenue le 21 avril et qui a ciblé trois églises et trois hôtels de luxe au Sri Lanka.

Le gouvernement népalais pense qu'il est très important de comprendre le phénomène complexe du terrorisme dans les contextes régionaux et nationaux, a indiqué M. Pokhrel, ajoutant : «Nous devons tirer les leçons de l'expérience de nos amis dans le monde en matière de lutte antiterroriste».

Il a par ailleurs souligné la nécessité de mener des efforts au niveau national, régional et international

pour s'attaquer à ce problème.

«Au cours de ce siècle, les nombreuses menaces à la sécurité sont transversales et de type non conventionnel.

Elles ne sont ni limitées par les frontières nationales, ni traitées par la guerre conventionnelle.

La pire de ces menaces défiant l'humanité et la sécurité dans le monde est le terrorisme», a estimé le ministre. M. Pokhrel a également noté que son gouvernement avait récemment dévoilé une Politique de sécurité

nationale pour refléter ces changements dans l'environnement de sécurité.

«Nous sommes en train de formuler les instruments et l'architecture nécessaires à la mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale.

Il nous sera utile d'apprendre comment les pays développés ont créé des dispositifs institutionnels pour contrer ces menaces émergentes. Cela nous aidera dans nos propres plans et notre propre renforcement des capacités», a-t-il ajouté.

AUTRICHE: Le vice-chancelier FPO déchu renonce à son mandat européen

L'ex-leader d'extrême droite autrichien Heinz-Christian Strache, contraint le mois dernier de démissionner de son poste de vice-chancelier à la suite du scandale de l'«Ibizaagate», a annoncé hier renoncer au mandat européen qu'il a décroché fin mai.

Cette décision est conforme au souhait de son parti FPO, qui avait été embarrassé par le ticket européen obtenu par M. Strache via le «vote direct» des électeurs malgré ce scandale qui a provoqué l'explosion de la coalition formée fin 2017 par ce parti avec les conservateurs de Sebastian Kurz. M. Strache, 49 ans, avait été piégé par une vidéo filmée en cachette au cours d'une soirée sur l'île espagnole d'Ibiza en juillet 2017. Dans ce

document révélé le 17 mai, il se disait notamment prêt à offrir d'importants marchés publics à un présumé oligarque russe en échange de financements occultes. Chef du FPO depuis 14 ans et vice-chancelier, M. Strache avait immédiatement démissionné de toutes ses fonctions, renonçant également à son mandat de député national. Il n'avait toutefois pas exclu de siéger au Parlement européen.

Sa décision finalement d'y renoncer «n'est pas le résultat d'un calcul politique et encore moins d'un marchandage, mais tout simplement une décision personnelle», a-t-il assuré dans un communiqué lundi.

Sa présence au Parlement de Strasbourg, où le FPO siège aux côtés notamment de la Ligue du Nord de

l'Italien Matteo Salvini et du Rassemblement national français, risquant de compromettre l'entreprise de reconstruction du parti en vue des législatives anticipées de septembre, selon des politologues.

Mais celui qui reste la figure la plus populaire du FPO a assuré lundi que sa vie politique n'était «certainement pas arrivée à son terme».

Il a toutefois précisé vouloir être «réhabilité» avant de revenir au premier plan, alors qu'il est visé par une enquête judiciaire en raison de ses propos dans la vidéo. M. Strache, qui figurait en 42e et dernière place sur la liste FPO, avait décroché un mandat européen en obtenant quelque 45.000 «voix directes» lors du scrutin du 26 mai.

CHINE-ETATS UNIS

Les ventes de Huawei durement affectées

Le fondateur du géant chinois des télécoms «Huawei» Ren Zhengfei, a reconnu hier que ses ventes internationales ont été durement affectées suite aux sanctions commerciales affligées par les Etats-Unis.



Huawei a d'ores et déjà subi cette année une chute de 40% de ses ventes de smartphones à l'international, alors que le groupe est soupçonné d'espionnage potentiel par les Etats-Unis, qui lui ont imposé des sanctions. «Oui, (les ventes) ont baissé de 40%», a déclaré Ren Zhengfei, en réponse à la question d'un journaliste au siège du groupe à Shenzhen (sud). M. Ren a par ailleurs an-

noncé une baisse de 30 milliards de dollars de la production du groupe cette année et la suivante. Cette contraction de 26,7 milliards d'euros représenterait environ un tiers de sa production, au regard de ventes ayant atteint 721,2 milliards de yuans (95,3 milliards d'euros) en 2018. «En 2021, nous retrouverons notre vitalité afin de servir l'humanité», a-t-il promis M. Ren, un ancien ingénieur de

l'armée chinoise qui a fondé le groupe de télécoms dans les années 1980. Huawei a été mis à l'index dans plusieurs pays, notamment aux Etats-Unis, qui ont interdit à leurs entreprises de lui fournir des technologies. Cette mesure est un coup très dur pour Huawei, numéro deux mondial des téléphones portables, qui dépend des puces électroniques «made in USA» pour ses smart-

phones. Google a annoncé de son côté qu'il devrait cesser sa collaboration avec Huawei, à qui il fournit son système d'exploitation Android. Washington s'inquiète surtout de l'avance prise par Huawei dans la fourniture d'équipements pour la 5G, la cinquième génération des communications mobiles. Huawei est considéré comme le leader mondial incontesté dans ce domaine.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme de la ville
Direction de l'Urbanisme et l'architecture et de la construction
de la Wilaya de Constantine
NIF : 096216019235526

Avis d'attribution Provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 02, du Décret Présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Directeur de l'Urbanisme et l'architecture et de la Construction de la Wilaya de Constantine, informe l'ensemble des entreprises ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec des exigences minimales pour réalisation des travaux de réhabilitation et développement de la zone d'activité El Rhumel wilaya de Constantine.

LOT: voirie .

- DK NEWS EN DATE DU : 06/04/2019.
- EL MOUHARIR EL YOUMI EN DATE DU : 07/04/2019.
Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, les travaux sont attribués provisoirement comme suit:

N° plis	ENTREPRISE	MONTANT en DA/TTC APRES CORRECTION	NIF	DELAJ
03	SARL EG REKIMA	80.840.746.00	001118090005758	05 mois

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la Commission des Marchés public de la Wilaya dans un délai de dix (10) Jours et peuvent se rapprocher de nos services au plus tard trois(03) Jours pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'ADRAR
Daïra Bordj Badji Mokhtar
Commune Timiaouine
Bureau du marché

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES, N° 04/2019
la commune de Timiaouine lance un Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant:
Opération : « REALISATION DE RESERVOIR D'EAU CAPACITE 1000 M3 AVEC CLOTURE »

tout soumissionnaire ou candidat qualifié remplissant les conditions minimales citées ci-dessous peut ou par son représentant désigné à cet effet retirer le cahier des charges auprès de : commune Timiaouine -Bureau du marché - de la commune de Timiaouine contre paiement de : Deux mille Dinars Algérien (2.000,00 da)- Tél et fax : 049988149
1. Conditions minimales d'éligibilité :

- 1.1 qualification catégorie CINQ (V) ou plus, en HYDRAULIQUE comme activité principale ou secondaire.
- 1.2 Le soumissionnaire ayant un chiffre d'affaire moyenne annuelle deux (02) dernières années supérieur ou égal à : deux cent million dinars algériens (200 000 000,00) DA.
- 1.3 Avoir réalisé au moins UN (01) projet des : REALISATION DE RESERVOIR D'EAU 1000 M3 OU CHATEAUX D'EAU 1000 M3, dont le montant supérieur ou égal à Quatre-vingt million (80 000 000,00) de DA ou plus. les références doivent être justifiées par les attestations de bonne exécution établies durant les Cinq (5) dernières années délivrées par les maîtres d'ouvrages publics en faisant ressortir les montants des projets.

2. Contenu de l'offre :

les offres constituées d'un dossier de candidature d'un offre technique et d'un offre financier doivent être obligatoirement accompagnées des pièces citées dans le cahier des charges (instruction au soumissionnaire : Article n°8)

3. Présentation des offres :

le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans enveloppes séparées et cachetées indiquant :

- la dénomination de l'entreprise
- la référence et l'objet de l'appel d'offre
- la mention «dossier de candidature » « offre technique » « offre financier » selon cas
- Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention :
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

- la référence et l'objet de l'appel d'offres

- dépôt des offres : seront déposées par porteur à l'adresse : Siège de commune Timiaouine - Bureau du marché.

Durée de préparation des offres : Le dépôt des offres est fixé le quinzème (15) jour à partir de la première apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Date et heure limite de dépôt des offres : sera le dernier jour de la durée de préparation des offres de (6 :30h-11 :30h)

Ouverture des plis : l'ouverture des plis sera tenue en séance publique au siège de la commune de Timiaouine. Le jour de dépôt des offres à douze heures et Trent munit (12h30) les soumissionnaires intéressés peuvent y assister.

Validité des offres : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres de soumission pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours, augmenté des Quinze (15) jours qui leur ont été concédés pour la formalisation de leurs soumissions, et ce, à compter de la date du dépôt des offres.

cet avis considéré comme une invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis des offres

INDÉPENDANCE

Elaine Mokhtefi raconte une des périodes fastes de l'Algérie postindépendance

«Alger, capitale de la révolution : de Fanon aux Black Panthers» et le titre d'un livre témoignage de la journaliste américaine Elaine Mokhtefi dans lequel elle raconte, en tant qu'actrice, une des périodes fastes de l'Algérie postindépendance.

Publié par La Fabrique Editions, ce nouveau livre de 279 pages sur cette séquence de l'histoire récente de l'Algérie, qui suscite l'intérêt de beaucoup de chercheurs, historiens et militants des mouvements révolutionnaires, raconte d'abord la trajectoire d'une jeune militante américaine qui découvre la cause algérienne, dans son processus de décolonisation, et l'épouse pour participer ensuite à l'édification de la nouvelle République. C'est à partir de Paris, «une ville du Nord arrosée par des pluies quotidiennes» que cette newyorkaise découvre «une sous-classe et une sous-culture de travailleurs algériens immigrés (qui) engageaient la ville et le pays dans une bataille existentielle pour la reconnaissance et la liberté». Les manifestations des travailleurs du 1er mai 1952 lui ont fait «l'effet lumière» puisqu'elle a été «littéralement percutée par la réalité des Algériens qui défilaient sans lancer de slogans, ni porter des drapeaux ou de banderoles parce que le syndicat CGT (Confédération générale du travail) avait «voulu empêcher toute réclamation d'indépendance d'Algérie».

Quatorze mois après, elle a été témoin des balles assassines contre les Algériens, lors de la manifestation du 14 juillet 1953 à Paris, qui revendiquaient l'indépendance de leur pays. La police française avait tué sept d'entre eux et blessés des

centaines. Son militantisme pour les causes justes l'a plongé dans le contexte des turbulences vécues à l'époque par le continent africain, dont elle voyait que la décolonisation était «une des questions primordiales» de l'après-guerre (1939-1945).

Mais le plus attrayant du récit de cette militante, issue d'une famille juive de la classe ouvrière américaine que le destin fait qu'elle se marie avec Omar Mokhtefi (décédé en 2015), un ancien moudjahid, reste la période 1962-1974 où elle a vécu en Algérie.

Cette femme, qui s'était engagée «à mille pour cent» pour l'indépendance de l'Algérie, a rejoint Alger en octobre 1962 au même moment que les représentants des mouvements révolutionnaires notamment africains. Après avoir travaillé quelques mois à l'Office national algérien de tourisme, elle fut transférée à la présidence de la jeune République algérienne pour rejoindre le bureau de presse et d'information, sous la responsabilité de Cherif Guellal, qui devint six mois après ambassadeur à Washington.

Elle témoigne de l'engouement des étrangers, qui ont soutenu la guerre de libération, pour venir aider cette Algérie indépendante. «Je n'étais pas seule, a-t-elle dit. Plusieurs milliers d'étrangers, des partisans de l'Algérie indépendante, étaient arrivés de France,



de Tunisie, du Maroc au cours des premiers mois de l'indépendance. Elle raconte également qu'elle a été encore transférée en 1964 au secrétariat d'Etat au niveau du palais du Gouvernement après la venue d'un nouveau directeur du cabinet présidentiel, mais elle a préféré rejoindre l'agence algérienne de presse Algérie Presse Service (APS) pour travailler au Desk anglais, puis en 1968 elle est entrée à la Radio-Télévision algérienne (RTA) où elle dirigeait trois émissions consacrées aux événements nationaux et internationaux.

Son récit est une mine d'or sur une période où il y avait en Algérie un bouillonnement dans tous les secteurs où les responsables algériens de l'époque, avec l'aide des

compétences étrangères, constituaient les architectes de l'Etat moderne algérien. Ses rencontres avec les grandes figures de l'époque, comme Ahmed Ben Bella, Fidel Castro, Eldridge Cleaver des Black Panthers, Mohammed Sahnoun, Mohammed Bedjaoui, Mohamed Seddik Benyahia, Frantz Fanon et les mouvements révolutionnaires, allaient à projeter dans une intense activité où elle était prise dans le tourbillon des événements nationaux et internationaux. Son récit de ce vécu algérien, qui incite à une lecture d'un trait, témoigne de l'effervescence des luttes anti-coloniales pour un nouvel ordre international plus juste offrant aux peuples les plus démunis une vie meilleure.

SELON LA JEUNE HISTORIENNE AMÉRICAINE DANIELLE BEAUJON L'Algérien, un «criminel potentiel» aux yeux de la police coloniale

L'Algérien était considéré comme un «criminel potentiel» par la police coloniale, a indiqué dimanche à Oran la jeune historienne américaine Danielle Beaujon lors d'une conférence qu'elle a animée au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC).

Docteurante en histoire à l'Université de New York, Danielle Beaujon a donné lors de cette rencontre la première présentation de son travail de recherche mené depuis le début de l'année en cours à Alger et à Marseille (France) à l'appui de sources documentaires consultées auprès des Archives des deux pays.

Elle s'est attelée dans ce cadre à mettre en relief les pratiques répressives de la police coloniale tant à Alger qu'à Marseille à l'encontre de la communauté algérienne. Sa thèse, qui est limitée à la période 1920-1950, questionne, dit-elle, «la façon dont les hiérarchies coloniales ont influencé le contrôle des Algériens en mé-

tropole ainsi qu'en Algérie». S'agissant du choix des deux villes citées, l'auteur a notamment évoqué des raisons de «connexions historique, géographique, commerciales et migratoires», outre des similarités au plan architectural.

Ces connexions entre Marseille et Alger donnent aux historiens «une perspective unique» pour étudier la police coloniale, a suggéré Danielle Beaujon, observant que l'historiographie dans ce domaine demeure concentrée sur Paris.

A l'appui de ses recherches, l'historienne rapporte qu'à Marseille les travailleurs algériens étaient considérés comme des «criminels potentiellement dangereux» par les responsables hiérarchiques de la police. «La police de Marseille a dédié une quantité de ressources disproportionnée pour la surveillance des Algériens, alors que les immigrés venant des pays voisins comme l'Italie et l'Espagne étaient beaucoup plus nombreux», a-t-elle souligné.

Comme pour Marseille, à Alger la police coloniale a ciblé les Algériens avec la mise en place de «brigades spéciales, des lois distinctes et des techniques de surveillance spécifiques», a-t-elle ajouté. Plusieurs chercheurs ont assisté à cette communication, dont l'historien Sadek Benkada qui a fait observer que durant la période coloniale, «en Algérie, les Algériens étaient considérés comme des étrangers dans leur propre pays».

Un autre membre de l'assistance a quant à lui apporté son témoignage en évoquant une gifle reçue d'un policier pour avoir protesté contre le non-respect par une «européenne» de la file d'attente devant le guichet d'une poste.

Cette rencontre a été co-organisée par le CRASC et le Centre d'études maghrébines en Algérie (CEMA), dans le cadre du cycle des conférences «Histoire du Maghreb, histoire au Maghreb».

MILA : Découverte d'un cimetière datant de l'époque romaine dans la région de Smara

Un cimetière datant de l'époque romaine comprenant huit (8) tombes a été découvert dans la région de Smara, commune de Derradji Bousselah (Sud-ouest de Mila), a révélé dimanche le chef de service du patrimoine culturel à la direction locale de la culture, Lezghad Chiaba. Cette découverte intervient suite à des informations faisant état de l'existence de squelettes dans la région de Smara décelés par le responsable de la brigade de la gendarmerie nationale de la commune de Derradji Bousselah la semaine dernière, a indiqué à l'APS la même source. A cet effet, des responsables des Directions de la culture, des moudjahidine de la wilaya de Mila et de cette collectivité locale se sont dès lors rendus sur place, précisément au niveau du chemin agricole reliant les mechtas de Bouhatem et Cherarou. Cette découverte a mis en exergue l'existence de «huit anciennes tombes datant de l'époque romaine», a précisé M. Chiaba, soutenant qu'en s'appuyant sur les techniques de construction des tombes, la position des squelettes, ainsi que leur orientation (Est-Ouest) qui rappelle le procédé d'inhumation utilisé par les romains, et sur la base de ces éléments préalables, «tout porte à croire que ce cimetière remonte à l'époque romaine.» Le chef de service du patrimoine culturel a également affirmé que cette découverte et son emplacement donnent à penser que ces tombes ont été ouvertes et vandalisées, en plus de l'exhumation des squelettes qui s'y trouvaient, faisant savoir que ce cimetière a été, en réalité, découvert de manière effective en 2014 suite aux travaux de réalisation d'un chemin agricole reliant les mechtas de Bouhatem et Cherarou, selon des informations fournies par la gendarmerie nationale. Selon le même responsable, le ministère de tutelle a été saisi à travers l'envoi d'un rapport détaillé sur cette découverte, accompagné de photographies, en vue de diligenter une commission d'enquête chargée de mener des investigations au niveau du site en question où, a-t-il dit, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour le protéger.

CULTURE

PEINTUR

Smail Ouchene expose «Estérification» jusqu'au 15 juillet

L'artiste peintre Smail Ouchene expose jusqu'au 15 juillet à la galerie Racim d'Alger une soixantaine de toiles regroupées sous l'intitulé de «Estérification», une exploration d'un processus de l'arrachement de l'âme de son environnement matériel. Le plasticien propose une forme de libération et de renaissance de l'âme dans des oeuvres comme «J'ai tout vu» et «Survivor» (survivant) montrant des formes humaines sans traits, dans un processus de mutation, sortant d'un en-

vironnement symbolisant la pénombre, la destruction et le feu. L'estérification, le passage vers la «conscience imageante» - un concept qui se substitue à l'imaginaire pour l'artiste, est rendue dans des oeuvres comme «Dialogue volatile», traduisant un environnement céleste. «Il était une fois le paradis» célébrant le mouvement ample et le vert, ou encore «Immersion dans le turquoise» qui évoque le voyage et la mer.

Le thème de la transformation est éga-

lement présent dans «Le revenant», «After the far» et «Petroleum dinosaure» pour exprimer la métamorphose totale de la matière et de son état originel. Dans un registre impressionniste, l'artiste propose quelques oeuvres plus anciennes comme «Le labour des mots» et «Old Ship». Entre autres oeuvres proposées par Smail Ouchene, «En terre des aïeux», une toile dominée par la couleur terre et célébrant les cycles agraires naturels. Enseignant à l'Ecole supérieure des Beaux-

arts d'Alger, Smail Ouchene est diplômé du même établissement en 2012. Il a également enseigné le dessin et la peinture à l'école régionale des Beaux-arts de Azarga. Smail Ouchene a présenté ses oeuvres pour la première fois en 2004 à Alger à la faveur d'une exposition intitulée «Mosaïque d'été», avant de participer à des expositions en France et en Tunisie ainsi qu'à plusieurs salons régionaux et nationaux.

KARATÉ DO / ALGÉRIE - DÉVELOPPEMENT : Onze Liges du Sud engagées dans un passage de grade à Ouargla

Onze des quatorze Liges de wilaya engagées dans l'examen de passage de grade actuellement en cours à Ouargla sont issues du Sud du pays, a annoncé lundi la Fédération algérienne de la discipline, mettant en évidence "le taux de développement" de cet art martial dans la région, souvent en retard par rapport aux wilayas du Nord.

Cent-quarante (140) karatékas (messieurs et dames) sont concernés par ces examens de passage de grade, "destinés à l'obtention de la ceinture noire" a encore précisé l'instance fédérale dans un communiqué. La compétition est marquée par la présence de plusieurs membres du Bureau fédéral, ainsi que certaines figures emblématiques de la discipline, venues de différentes wilayas.

ATHLÉTISME / MEETING DE BRATISLAVA - 1000 MÈTRES : 4^e place pour l'Algérien Yacine Hathat, en 2:17.53

L'Algérien Yacine Hathat a pris la quatrième place sur le 1000 mètres du Meeting de Bratislava, disputé dimanche en Slovaquie, avec un chrono de 2:17.53. L'épreuve a été remportée par le Djiboutien Ayanallah Souleimane en 2:16.51, devant le Kenyan Cillins Kipruto, en 2:16.92. Hathat, qui est beaucoup plus spécialisé dans le 800 mètres, a publié un message sur les réseaux sociaux, se disant "satisfait de cette 4^e place sur 1000 mètres", surtout qu'il vient d'entamer sa saison.

ATHLÉTISME / DOPAGE (JO-2016) : La médaillée d'argent du marathon Eunice Jepkirui Kirwa (Bahreïn) suspendue 4 ans

La vice-championne olympique bahreïnie du marathon aux Jeux de Rio-2016 Eunice Jepkirui Kirwa, a été suspendue quatre ans pour dopage à l'EPO, a annoncé lundi l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU).

Kirwa (35 ans), suspendue provisoirement depuis le mois de mai, échappe d'une sanction de quatre ans à compter du 7 mai 2019. Kényane naturalisée Bahreïnie, Kirwa avait terminé deuxième du marathon olympique de Rio en 2016 derrière la Kényane Jemima Sumgong, également tombée pour un contrôle positif à l'EPO, quelques mois après son sacre. Kirwa, également médaillée de bronze aux Mondiaux de Pékin en 2015, a admis avoir enfreint les règles antidopage et accepté sa sanction.

APS

CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE RAFFA: La vulgarisation pour atteindre 20 pays affiliés en 2021

La vulgarisation et la formation des cadres techniques et des jeunes catégories sont parmi les principaux supports du plan d'action adopté par la Confédération africaine de raffa (CAR) pour généraliser cette discipline et atteindre un total de 20 pays affiliés à l'horizon 2021, a-t-on appris du président de cette instance continentale.

«Totalisant actuellement pas moins de 13 pays, la CAR, que je préside depuis 2017, a adopté un plan d'action axé notamment sur la vulgarisation et la formation des cadres techniques ainsi que des jeunes catégories dans les deux sexes pour généraliser cette discipline dans le continent africain en atteignant un total de 20 pays affiliés, avant la fin de mon mandat (2017-2021)», a affirmé l'Algérien Yacine Kafi dans un entretien à l'APS.

«Dans le cadre des efforts menés pour promouvoir la raffa en Afrique, nous organisons au moins deux à trois stages annuels, mais le manque d'infrastructures appropriées pour pratiquer cette discipline reste un handicap de taille», a déploré le président de la CAR, originaire de la wilaya d'Ouargla.

Et de souligner qu'«avec le concours de la Confédération mondiale boccistica internazionale (CBI, Confédération mondiale du sport de boules) sous la présidence de Mutlu Turkmen et où j'exerce le poste de secrétaire général, nous allons doter les pays émergents de terrains synthétiques et de moquettes, afin de donner à la raffa africaine un nouveau souffle lui permettant d'aller de l'avant».

Concernant le système de compétitions, M. Kafi a fait savoir que depuis deux ans, une nouvelle formule a été instaurée à la CBI, consistant à passer par une qualification continentale pour aller dis-



puter les Championnats du monde. Cette formule concerne la doublette hommes, la doublette dames et la doublette mixte, toutes catégories confondues, avec aussi le tir de précision et le relais mixte, a-t-il expliqué.

L'avenir de la raffa mondiale «en Afrique»

S'agissant des préparations pour les prochaines épreuves, il a affirmé qu'aucune décision sur la participation des sports de boules aux prochains Jeux africains de Rabat-2019 n'a été prise à ce jour.

«On aura une décision finale, à ce propos, à la fin du mois courant, et je juge personnellement que si on écarte le sport-boules des Jeux africains, c'est par calcul pour le classement des pays par rapport aux médailles», a-t-il justifié. Pour les Jeux méditerranéens d'Oran-2021, le président de la CAR a indiqué que des efforts sont déployés pour que cette édition soit

l'occasion pour que le sport-boules en Afrique du nord soit sur les plus hautes marches du podium. Estimant que l'Algérie, «désormais une école bouliste en Afrique, révèle un grand potentiel humain et matériel qui fait d'elle une vraie locomotive en matière de développement de cette discipline sportive dans la région du monde arabe et en Afrique». Depuis le début des années 1980, l'Algérie a été, selon M. Kafi, le premier pays africain à avoir introduit cette nouvelle discipline de sport de boules qui vient d'Italie. «Elle a représenté l'Afrique dans toutes les joutes mondiales, et avec la création de la CAR en 1986, un plan de développement a été initié et a abouti à faire figurer ce sport dans les Jeux méditerranéens, africains et panarabes», a-t-il ajouté. «L'Algérie récolte des médailles à toutes les compétitions internationales et nous enregistrons une nette amélioration de la raffa en Li-

bye, à Djibouti, en Mauritanie, au Mali et au Soudan», s'est félicité M. Kafi, estimant que «l'avenir de la raffa mondiale est en Afrique».

«C'est vrai que le sport de boules (pétanque, boule lyonnaise et la raffa volo) existent dans quelque 165 pays via 262 fédérations et l'accroissement du nombre de ses pratiquants est arrivé à un statut de sport olympique, au regard de sa popularité, malheureusement le plan financier reste le maillon faible devant les lobbies d'autres sports plus puissants qui ont fait que les sports de boules soient rejetés des Jeux Olympiques de Paris-2024», a-t-il dit. «La politique défailante, qui a plutôt favorisé la pétanque au détriment de la boule lyonnaise plus athlétique avec les tirs sportifs et la raffa plus spectaculaire en matière de couleurs et de gestuelle, a été un coup fatal à notre dossier olympique, mais nous restons optimistes pour l'avenir», a-t-il conclu.

MÉDÉA :

De nouvelles structures sportives et de jeunesse réceptionnées à partir de juillet

De nouvelles structures sportives et de jeunesse seront réceptionnées au niveau de la wilaya de Médéa en juillet prochain, tandis que d'autres seront programmées pour le troisième trimestre de l'année en cours, a indiqué lundi le directeur local de la Jeunesse et des Sports.

"Une piscine semi-olympique sera livrée et mise en exploitation à la mi-juillet prochain à Ksar-el-Boukhari (63 km au sud de Médéa), comblant ainsi le déficit en matière de structures aquatiques enregistré dans cette localité qui compte plus de 60 mille résidents", a

précisé Kamel Kainou. Cette infrastructure viendra renforcer le parc aquatique local qui sera mis cette été à la disposition des citoyens, dans le cadre du prochain plan bleu, offrant ainsi l'opportunité aux jeunes issus des localités limitrophes de bénéficier de ce programme sans avoir à effectuer des déplacements vers les régions côtières ou de fréquenter les plans d'eau non sécurisés, a-t-il expliqué.

Le responsable a fait part également de la réception, durant le mois de juillet, des camps de jeunes de Djouab et d'El-Omaria, entièrement équipés pour garantir les meilleures conditions d'accueil

des enfants des colonies de vacances ou les amateurs de séjours en plein nature.

Trois autres structures de jeunesse, en l'occurrence des complexes de proximité situés au niveau des communes de Tamesguida et El-Haoudine, ainsi qu'une maison de jeunes, implantée dans la commune de Khems-Djouamaa, seront livrées au courant du 3^e trimestre de l'année en cours, selon le DJS. Ce dernier a déclaré que ces structures seront mises en exploitation, une fois achevés, l'opération d'installation des équipements et les travaux d'aménagement extérieur en cours actuellement.

TENNIS / TOURNOI INTERNATIONAL DE BERLIN :

L'Algérien Reguig débutera contre l'Allemand Léon Berg

Le tennisman algérien Samir Hamza Reguig sera opposé ce lundi après-midi à l'Allemand Léon Berg en match comptant pour le deuxième et dernier tour qualificatif pour le tableau final d'un tournoi international juniors, prévu du 18 au 23 juin à Berlin (Allemagne).

Le jeune algérien, classé

tête de série N3 du tableau des qualifications, avait été exempté du premier tour, alors que l'Allemand a dû passer l'écueil de son compatriote Lamin Laurenzo Da Silva (6-3, 6-3) pour atteindre ce deuxième tour.

Un autre algérien est engagé dans ce prestigieux tournoi de Grade 1, qui se déroule sur les courts en terre battue du Tennis Club LTTC Rot-Weiss de

Berlin. Il s'agit de Youcef Rihane, qui de part son bon classement mondial au classement mondial de la Fédération internationale de tennis (53^e) a été directement admis dans le tableau final.

Reguig, lui n'est que 425^e dans ce classement de l'ITF. Rihane reste sur une double élimination précoce, à Roland-Garros (France) et Tabarka (Tunisie), quittant la compé-

tition dès le premier tour du tableau final, alors que Reguig avait réussi à franchir le premier tour à Offenbach (ndlr, un autre Grade 1 en Allemagne) avant de se faire éliminer au tour suivant. Les deux Algériens espèrent se rattraper à Berlin, surtout que ce tournoi met en jeu un grand nombre de points, susceptibles de les aider à améliorer leur classement mondial.

CYCLISME/DAUPHINÉ: Fuglsang vainqueur pour la deuxième fois

Le Danois Jakob Fuglsang (Astana) a remporté pour la deuxième fois le Dauphiné, dimanche à Champéry (Suisse), deux ans après son premier succès.

Le Néerlandais Dylan van Baarle s'est adjugé la 8e et dernière étape, la deuxième victoire en deux jours pour la formation Ineos pourtant privée depuis mercredi de son chef de file britannique Chris Froome. L'Américain Tejay Van Garderen, deuxième à 20 secondes, et l'Allemand Emanuel Buchmann complètent le podium de la 71e édition.

Dauphin de Fuglsang au départ de l'étape, le Britannique Adam Yates a abandonné la course à moins de 50 kilomètres de l'arrivée. Il souffrait de douleurs à l'estomac, selon son équipe Mitchelton.

Sans son rival le plus proche, Fuglsang n'a eu qu'à contrôler ses adversaires qui n'ont pas cherché à attaquer dans la dernière étape. Au lendemain du succès du Néerlandais



Wout Poels, van Baarle a disposé de son dernier compagnon d'échappée, l'Australien Jack Haig.

Le duo s'est détaché dans l'avant-dernière montée, la côte des Rives, d'un groupe échappé depuis le 13e kilomètre. Le Néerlandais, formé à la

piste, a un profil de coureur de classiques (4e du Tour des Flandres 2017). Mais le profil de la dernière étape du Dauphiné, s'il était accidenté (7 montées répétées en 113,5 km), ne présentait pas de pente très raide ou de grands cols. Fuglsang, âgé de 34

ans, a gagné en avril l'un des «monuments» du cyclisme, la classique Liège-Bastogne-Liège. Dans le Tour de France, qu'il disputera en tant que leader de l'équipe Astana, son meilleur résultat est jusqu'à présent une septième place en 2013.

JEUX AFRICAINS DE PLAGE:

3 nouvelles médailles dont deux en vermeil pour l'Algérie

L'Algérie a décroché dimanche, trois nouvelles médailles dont deux en vermeil aux Jeux africains de plage qui se déroulent du 14 au 23 juin sur l'île capverdienne de Sal.

La première médaille d'or a été l'oeuvre de la marathoniennne Reham Senani qui a remporté l'épreuve du semi-marathon (dames) devançant sur la ligne d'arrivée respectivement la Namibienne Haitop Lavinia (2e)

et l'Ougandaise Presilla Chilnagate (3e). De son côté, la sélection algérienne de karaté-do, s'est adjugée la 2e médaille d'or de cette journée dans l'épreuve du «Kata» (démonstration) en obtenant la meilleure note (25,20) devant respectivement le Botswana (24,60) et le Cap-Vert (22,20). La 3e médaille algérienne en bronze est revenue à l'Algérienne Kamilia Hadj-Said dans l'épreuve

du Kata (individuel) avec une note de 24,60, après avoir battu la capverdienne Sylvaïan Mendez. A l'issue de cette journée, l'Algérie porte sa moisson de médailles à 8 dont 4 en or, 3 en argent et 1 en bronze. Au total, 74 athlètes, répartis sur 11 disciplines, représentent l'Algérie dans cette compétition qui enregistre la participation d'un total de 1800 sportifs issus de 54 pays.

32E CHAMPIONNAT DE TIR AU PA INTER POLICE À BATNA : Participation de 133 tireurs

Pas moins de 133 policiers, dont 33 dames issus de différentes wilayas du pays, ont pris part dimanche à la 32e édition du championnat de tir au pistolet automatique (PA) inter-police de Batna, a-t-on constaté.

Cette compétition, qui se déroulera jusqu'au 19 juin prochain, a été tenue au stand de tir, chahid Abdelkader Arroussi, au siège de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) relevant de la sûreté de wilaya de Batna, en présence des autorités locales.

Au cours de son allocation, le directeur de la ré-

glementation et des affaires générales à la DGSN, le contrôleur de police, Abdouour Hadid, représentant du directeur général de la sûreté nationale, a indiqué que "le sport de compétition dans les rangs de la sûreté nationale constitue une activité visant principalement la sélection des meilleurs athlètes afin de promouvoir le sport d'élite en rapport avec les missions de la police et ce, en vue d'une meilleure représentation de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) aux niveaux national et international".

"Notre corps sécuritaire accorde une importance capitale au sport, à travers l'élaboration d'un plan des activités sportives durant chaque saison, en sus de la mobilisation des encadreurs qualifiés, des moyens logistiques et matériels ainsi que le soutien psychologique à travers la récompense et l'encouragement des athlètes distingués à fournir plus d'efforts pour atteindre leurs objectifs souhaités", a encore ajouté le même responsable.

Cette manifestation sportive a été ponctuée par des exhibitions de Karaté

Do et de Kung Fu présentées par des policiers de la sûreté de wilaya de Batna ainsi que les éléments du groupe "Aurès" du scout musulman algérien (SMA).

Une cérémonie de remise de prix des lauréats messieurs et dames de cette compétition sera organisée mercredi prochain à la clôture de ce championnat organisé par la Direction régionale de la santé, de l'action sociale et des sports de la sûreté nationale de la wilaya de Constantine en collaboration avec la sûreté de wilaya de Batna.

SAISON SPORTIVE 2018-2019 À BLIDA :

Les équipes sportives ayant réalisé de bons résultats honorées

Le wali de Blida, Youcef Chorfa a présidé, dimanche, une cérémonie de distinction des équipes sportives ayant obtenu de bons résultats lors de la Saison sportive 2018/2019. La cérémonie organisée en l'honneur des équipes sportives des différents disciplines et de différentes communes de la wilaya, a été une occasion pour M. Chorfa pour saluer «les bons résultats enregistrés par ces équipes

sportives, ce qui a contribué à honorer l'Algérie aussi bien au plan national qu'international», s'est-il réjoui. Ces résultats «prouvent que la wilaya de Blida est un gisement des équipes sportives, à même de hisser l'Algérie dans les manifestations internationales», a indiqué le wali dans une allocution à cette occasion, avant d'ajouter que ces sportifs méritent attention et soutien, pour les résultats obtenus.

Pour leur part, les équipes sportives récompensées ont salué cette distinction, estimant qu'elle est une motivation pour fournir davantage d'efforts et concrétiser, à l'avenir, de meilleurs résultats. Les équipes sportives honorées sont l'Association des étoiles de Blida de Rugby, le Club Amel de Larbâa de football masculin et le club l'Etoile filante de Boufarik (non-voyants).

ATHLÉTISME / JEUX AFRICAINS 2019 : L'Algérien Saber Boukemmouche réalise les minima sur 400 mètres / haies

Le hurdler algérien Saber Boukemmouche a réussi les minima de participation au 400 mètres / haies des prochains Jeux Africains qui se dérouleront en août 2019 à Rabat (Maroc), en réalisant un chrono 50.12 lors du Meeting de Roanne, disputé dimanche soir en France.

L'Algérien avait franchi la ligne d'arrivée en deuxième position, derrière le Burundais Swadogo Bienvenu Wendla, qui l'avait emporté en 50.04, mais son chrono était en dessous des minima souhaités et qui étaient fixés à 50.15. Le deuxième algérien engagé dans cette course, en l'occurrence Miloud Rahmani, a été moins chanceux que son compatriote, puisqu'il s'est contenté de la 5e place, avec un chrono de 51.11.

CYCLISME/TOUR DE SUISSE (2^E ÉTAPE):

Victoire de l'Espagnol Luis Leon Sanchez, Asgreen nouveau leader

L'Espagnol Luis Leon Sanchez (Astana) a remporté dimanche la 2e étape du Tour de Suisse, disputée sur 159,6 km autour de Langnau, à l'issue de laquelle le Danois Kasper Asgreen (Deceuninck-Quick Step) a endossé le maillot jaune de leader. Luis Leon Sanchez, âgé de 35 ans, a attaqué à 11,3 km de l'arrivée pour devancer de 6 secondes le Slovaque Peter Sagan, vainqueur du sprint du peloton devant l'Italien Matteo Trentin, Kasper Asgreen et le Belge Greg Van Avermaet.

Au classement général, Asgreen devance désormais Peter Sagan, l'Australien Rohan Dennis, vainqueur samedi du contre-la-montre inaugural (à 1 sec), l'Australien Michael Matthews (à 1 sec) et l'Américain Lawson Craddock (à 6 sec).

JEUX AFRICAINS DE PLAGE: L'Algérie

provisoirement à la deuxième place au classement général

L'Algérie occupe provisoirement la 2e place au classement général des médailles aux Jeux africains de plage qui se déroulent du 14 au 23 juin sur l'île capverdienne de Sal, avec treize (13) médailles au total (5 or, 4 argent et 4 bronze). Dimanche, l'Algérie avait bouclé la 3e journée avec 6 médailles (2 or, 1 argent, 3 bronze).

La première médaille d'or de cette journée a été l'oeuvre de la marathoniennne Reham Senani qui a remporté l'épreuve du semi-marathon (dames) devançant sur la ligne d'arrivée respectivement la Namibienne Haitop Lavinia (2e) et l'Ougandaise Presilla Chilnagate (3e).

La seconde médaille d'or a été obtenue par la nageuse Sara Moualifi en eau libre (5km) qui a terminé la course avec un temps de 1:11:38 devant la tunisienne Gara Alya (1:12:36) et la Marocaine Elanouar Ayat Allah (1:14:00).

Son compatriote Ali Merouane Betka s'est contenté de la médaille de bronze chez les messieurs avec un temps de 1:06:36 derrière le Marocain Ben Rahou Mathieu Mathy (1:02:18) et le Tunisien Mbarki Haithem (1:04:27).

En football freestyle, Saidi Noureddine a remporté deux médailles (1 argent et 1 bronze). De son côté, la sélection algérienne de beach handball (dames) a remporté la médaille de bronze devancée par la Tunisie (médaille d'or) et le Cap Vert (médaille de bronze). Le tableau des médailles est dominé par le Maroc avec 12 médailles (8 or, 1 argent et 3 bronze).

Au total, 74 athlètes, répartis sur 11 disciplines, représentent l'Algérie dans cette compétition qui enregistre la participation d'un total de 1800 sportifs issus de 54 pays.

CAN-2019 DE FOOTBALL/RETRANSMISSION TV :

La Tunisie demande la diffusion de ses matches sur le réseau terrestre d'Al-Watania 1

Le président de la Fédération Tunisienne de Football (FTF) Wadii El-Jerri a demandé à son homologue qatarie d'intervenir auprès des responsables des chaînes BeIn Sports, détentrices des droits de diffusion de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2019 en Egypte (21 juin - 19 juillet), afin de permettre au public tunisien de suivre les rencontres des «Aigles de Carthage» sur le réseau terrestre de la chaîne Al-Watania 1.

La FTF a précisé que sa demande sera effective au cas où cela est impossible, de diffuser les matches de la Tunisie sur les chaînes en clair du bouquet BeIn sports. Cette demande intervient dans le cadre d'un accord de partenariat signé entre les deux fédérations, rappelle la FTF sur sa page officielle Facebook. Lors de la CAN-2019, la Tunisie évoluera dans le groupe E, basé à Suez, aux côtés de l'Angola, du Mali et de la Mauritanie.

ALGÉRIE - CÉLÉBRITÉS: Le Koubéen Salah Assad honoré pour l'ensemble de sa carrière à Doha

L'ancien international algérien dans les années 1980, Salah Assad, a été honoré dimanche soir à Doha (Qatar) pour l'ensemble de sa carrière en sélection nationale, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF).

Le légendaire N10 du RC Kouba, resté fameux des annales du football pour son Gorraff (ndlr, de la louche), a reçu un trophée et quelques cadeaux symboliques aussi bien de la part de la Fédération algérienne de football (FAF), représentée par son président Kheireddine Zetchi, que par la Qatar Football Associations (QFA).

Agé de 61 ans, Assad a disputé entre autres les mondiaux de 1982 en Espagne et 1986 au Mexique, aux côtés d'autres stars du football algérien, comme Rabah Madjer, Mustapha Dahleb et Djamel Zidane.

Dimanche soir à Doha, c'est lui qui a donné le coup d'envoi symbolique du match amical Algérie-Mali (3-2), sous les chauds applaudissements des joueurs des deux équipes. Juste avant cela, les joueurs de la sélection nationale étaient allés le saluer un par un, en lui témoignant leur reconnaissance pour les grands services qu'il avait rendus à l'équipe algérienne.

APS

CAN-2019 DE FOOTBALL/ PRÉPARATION : L'Algérie bat le Mali (3-2)

L'équipe nationale de football s'est imposée ce dimanche face à son homologue malienne 3-2 (mi-temps : 1-1), en match amical disputé à huis clos au stade Hamad Bin-Jassim à Doha, en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte (21 juin - 19 juillet).

Les Maliens ont ouvert le score sur penalty (20e). L'Algérie a remis les pendules à l'heure peu avant la mi-temps grâce au goleador Bounedjah (40e). En seconde période, les «Aigles» ont repris l'avantage (65e). Belaïli a égalisé sur penalty (75e), avant que le nouvel attaquant Andy Delort n'inscrive le but de la victoire à la 81e minute, sur une passe décisive de Mahrez, pour sa première apparition sous le maillot national.

Pour ce dernier test amical, le coach national a aligné

une équipe remaniée, par rapport au premier match de préparation disputé mardi dernier face au Burundi (1-1). Ainsi, les Mahrez, Guedioura, et Bensebaini ont été relégués sur le banc des remplaçants. Le Sénégal et la Tanzanie, adversaires de l'Algérie dans le groupe C en compagnie du Kenya, ont également disputé leur ultime test préparatoire avant le tournoi. Le Sénégal a dominé le Nigeria (1-0) alors que la Tanzanie a fait match nul face au Zimbabwe (1-1). Les Verts



rallieront Le Caire aujourd'hui à bord d'un vol spécial pour prendre part à la 32e édition de la CAN, où ils

entameront la compétition le 23 juin face au Kenya, avant de défier le Sénégal le 27 juin, puis la Tanzanie le 1er juillet.

Belmadi : «Nous avons encore des choses à rectifier»

Le sélectionneur de l'équipe d'Algérie de football Djamel Belmadi a estimé qu'il y avait «encore des choses à rectifier» pour permettre aux Verts d'être au top, à six jours de leur entrée en lice à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte (21 juin - 19 juillet), le 23 juin face au Kenya.

«Dire que nous sommes prêts avec certitudes ne serait pas honnête de ma part. Je pense qu'on a des choses à rectifier mais quand on regarde tout ce qui se passe autour de nous, avec la seconde défaite du Maroc aujourd'hui, celle de la Côte d'Ivoire face à de supposées petites équipes, on remarque qu'il y a beaucoup de difficultés à les battre», a affirmé le coach national au site spécialisé Dz Foot.

Le sélectionneur nationale s'exprimait au terme de la victoire décrochée dimanche soir à Doha à huis clos face au

Mali (3-2), à l'occasion du deuxième et dernier test amical préparatoire, après celui disputé mardi face au Burundi (1-1).

«Aujourd'hui toutes ces équipes majeures souffrent, à l'exception du Sénégal qui a gagné 1-0 face au Nigeria, dans des oppositions face à ces soi-disant petites équipes. Le principal enseignement c'est qu'il n'existe plus sur le continent de petites équipes et ça je pense que tout le monde l'a compris», a-t-il ajouté.

Cette rencontre face aux «Aigles» malien a été une occasion pour le nouvel attaquant Andy Delort (27 ans) de signer son premier but pour sa première apparition sous le maillot national.

«Il nous faudra analyser ce match afin de voir ce qui a été bien réalisé et sur quoi on peut tirer des satisfactions. Et, on ira rectifier les choses qu'on a moins

bien réalisé. Déjà on a rectifié le tir par rapport au match du Burundi, notamment dans la réaction à la perte du ballon en y mettant de la bonne agressivité. Ce point très important nous permettra de faire la différence», a-t-il insisté. Par ailleurs, Belmadi a confirmé le départ du préparateur physique Alexandre Dellal, mais sans pour autant en faire «une affaire». «Il n'y a pas d'affaire, juste un membre du staff qui a décidé de partir de lui-même pour des raisons qui ne nécessitent pas d'en arriver à une telle décision. Ce qui l'a amené à prendre ses responsabilités. La vie continue, moi je lui souhaite bonne chance».

Les Verts rallieront aujourd'hui Le Caire à bord d'un vol spécial de la compagnie nationale. Outre le Kenya, l'Algérie affrontera dans le groupe C, basé au Caire, le Sénégal (27 juin) et la Tanzanie (1er juillet).

Mahrez : «Il fallait monter en puissance»

L'ailier international algérien Riyad Mahrez, promu capitaine des Verts à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte (21 juin - 19 juillet), a relevé la bonne réaction des siens, vainqueurs dimanche soir à Doha en amical face au Mali (3-2), pour leur dernier test de préparation en vue du tournoi continental.

«Oui, on est prêts. Comme je l'ai dit, il fallait qu'on monte en puissance, désormais on l'a fait. On a joué contre une très bonne équipe du Mali composée d'excellents joueurs. Il faut

savoir qu'en Afrique on va jamais dominer un match de bout en bout. Ce soir, on a su accomplir notre travail en faisant le dos rond, attaquer, contrer, garder la balle et on a été récompensés par le résultat», a indiqué le joueur de Manchester City (Angleterre) dans un entretien accordé au site spécialisé Dz Foot.

L'Algérie, tenue en échec mardi dernier par le Burundi (1-1), a décroché une victoire pour le moral face aux «Aigles» maliens. Le nouvel attaquant Andy Delort (Montpellier/

France) a réussi ses grands débuts sous le maillot national, en inscrivant le but de la victoire peu après son entrée en cours de jeu.

«On se sent mieux sur le plan physique. On monte petit à petit en puissance. Après dans l'organisation de la préparation, le coach a insisté pour que l'on vienne ici (Doha, ndlr) sachant les conditions quasi-similaires à celles qu'on aura au Caire. Pour nous, c'était important de s'adapter à ces conditions, et au bout de huit jours de stage ici, je pense

qu'on a réussi à s'acclimater. De plus, on arrivera au Caire avec encore une semaine d'entraînement sur place.

A partir de là, on aura pas d'excuses contre le Kenya», a ajouté Mahrez, incorporé en deuxième mi-temps à la place de Mehdi Abeid (61e). Les Verts rallieront mardi Le Caire à bord d'un vol spécial de la compagnie nationale. A la CAN-2019, l'Algérie affrontera dans le groupe C, basé au Caire, le Kenya (23 juin), le Sénégal (27 juin) et la Tanzanie (1er juillet).

LIGUE 1/MC ORAN :

Les actionnaires sur le banc des accusés

L'installation de Si Tahar Cherif El Ouezzani dans ses nouvelles fonctions de directeur sportif du MC Oran, prévue dimanche soir, a été reportée, plongeant le club de Ligue 1 de football dans la crise.

Dans l'entourage des «Hamraoua», les doigts accusateurs sont pointés vers les actionnaires soupçonnés de vouloir mettre les bâtons dans les roues à Cherif El Ouezzani, désigné dans ce poste par le wali d'Oran samedi passé pour mettre le train en marche en prévision de la saison prochaine.

Cette décision fait suite à la vacance du poste de président du Conseil d'administration du club-phare de la capitale de l'Ouest du pays après la démission d'Ahmed Belhadj, suivie par celle de son successeur Nacereddine Karaouzene, qui n'a tenu en place que l'espace de 48 heures.

Face au danger guettant à nouveau le club, qui a évité de justesse la relégation en Ligue 2 lors du précédent exercice, le

wali a pris le taureau par les cornes en réunissant, samedi passé, d'anciens joueurs de l'équipe pour désigner un directeur sportif, avec pour charge de gérer la période de transition que connaît le MCO.

Cherif El Ouezzani devrait ainsi avoir carte blanche pour chapeauter la société sportive par actions (SSPA), une carte blanche que les membres du Conseil d'administration étaient censés la lui donner dimanche, sauf que seuls deux d'entre eux ont daigné se présenter au lieu de la réunion.

Le report pour mardi de la dite réunion n'a pas été apprécié par les fans qui croient les doigts de peur de voir le scénario de la saison passée se reproduire. Les mêmes appréhensions sont également formulées par le wali qui a jugé «urgent» de se mettre tout de suite au travail pour préparer l'exercice à venir.

Il s'est même engagé devant les anciens

joueurs qu'il a reçus samedi de soutenir Cherif El Ouezzani et sa future équipe dirigeante, tout en leur rassurant quant à l'apport aussi de la société «Hyproc» qui devrait devenir le sponsor majeur du club en attendant qu'elle rachète la majorité des actions de son SSPA à l'avenir.

Avant deux mois du coup d'envoi de l'exercice 2019-2020, le MCO est toujours à la croisée des chemins. Cette situation, si elle perdure, risque de lui porter davantage de préjudice, avertissent les observateurs, surtout qu'aucun pas n'a été encore fait pour lancer le processus de préparation de la nouvelle saison.

Pis, l'équipe enregistre déjà le départ de deux joueurs clés, en l'occurrence, le latéral droit, Helaïmia, parti monnayer son talent en Belgique, et l'attaquant Toumi, qui a opté dimanche au profit de la JS Saoura (Ligue 1, Algérie), sachant qu'ils sont cinq autres joueurs dont le contrat a expiré.

Man Utd : un latéral droit orange ciblé

Luis Antonio Valencia sur le départ, Manchester United recherche activement un latéral droit. Selon la presse britannique, les dirigeants des Red Devils sont très intéressés par Denzel Dumfries (23 ans). Auteur d'une grosse saison avec le PSV Eindhoven (4 buts et 7 passes décisives en 43 matchs), l'international néerlandais, indiscutable avec les Oranje sous les ordres de Ronald Koeman, est estimé à 28 millions d'euros par sa direction. Un tarif loin d'être insurmontable pour MU.



REAL : Valdano fait le forcing pour Lo Celso

Très performant avec le Betis Séville, qu'il a définitivement rejoint le mois dernier, Giovanni Lo Celso (23 ans, 45 matchs et 16 buts toutes compétitions cette saison) fait office de priorité du côté de Tottenham. Le milieu de terrain argentin garde néanmoins une très belle cote au Real Madrid, où Jorge Valdano n'hésite pas à faire sa publicité auprès de Florentino Pérez, affirme Estadio Deportivo.

Reste désormais à savoir si le président merengue écoutera attentivement la recommandation de son plus proche conseiller, alors que Zinedine Zidane réclame absolument Paul Pogba (Manchester United) pour renforcer son entrejeu cet été. Affaire à suivre.

BARÇA : Bartomeu jette un froid pour Griezmann

Antoine Griezmann (28 ans, 48 matchs et 21 buts toutes compétitions cette saison) va-t-il enfin rejoindre le FC Barcelone ? Depuis que l'international français a annoncé son départ de l'Atletico Madrid à l'issue de la saison, le club catalan est à nouveau annoncé comme le grand favori pour l'accueillir. Mais le président des Blaugrana, Josep Maria Bartomeu, a sérieusement refroidi cette piste ce lundi au micro de la radio RAC-1.

"Je l'ai toujours dit et répété, nous n'avons même pas parlé avec lui, il n'y a rien, nous verrons comment évolue le marché dans les jours et semaines à venir, a éludé le dirigeant barcelonais. Nous misons sur une gestion lente et sûre. Nous avons encore presque tout le mois de juin, juillet et août. Nous avons la possibilité de recruter. Il y aura des départs et quelques arrivées".

Des déclarations qui interviennent au lendemain de l'article de L'Equipe indiquant que le Paris Saint-Germain serait prêt désormais à ouvrir la porte en cas d'offre XXL pour Neymar.



INTER : Conte veut convaincre Cahill

En fin de contrat avec Chelsea, Gary Cahill (33 ans, 8 matchs toutes compétitions cette saison) ne prolongera pas avec les Blues malgré le départ de Maurizio Sarri. Longtemps pisté par Fulham, qui a finalement été relégué en Championship, le défenseur central anglais dispose d'une porte de sortie bien plus prestigieuse. En effet, Sport Mediaset explique que le nouvel entraîneur du club lombard, Antonio Conte, tente de convaincre son ancien joueur de le rejoindre chez les Nerazzurri. Une option très alléchante pour Cahill.

MAN UTD : Revirement en vue pour Mata !

En fin de contrat, le milieu offensif Juan Mata (31 ans, 32 matchs et 6 buts toutes compétitions cette saison) devrait finalement remplir avec Manchester United ! Longtemps annoncé tout proche d'un départ, l'international espagnol s'est finalement entendu à "90%" avec les Red Devils au sujet d'une prolongation, indique Le Mirror.

Actuellement rémunéré à hauteur de 157 000 euros par semaine, l'ancien élément de Valence affichait des exigences salariales importantes au début des négociations, mais les deux parties se sont finalement rapprochées sur la base d'une prolongation d'un an. Un souci en moins pour MU !



BAYERN : Une proposition XXL pour Müller !

Souvent présenté comme l'un des joueurs qui ne sera pas retenu cet été, l'attaquant Thomas Müller (29 ans, 44 matchs et 9 buts toutes compétitions cette saison) quittera-t-il le Bayern Munich ? L'Allemand dispose en tout cas d'une proposition très lucrative. D'après le magazine Kicker, un club chinois, dont l'identité n'a pas filtré, est prêt à lui offrir un salaire exorbitant de 25 millions d'euros annuel ! Voilà qui mérite réflexion au sortir d'une saison très moyenne, surtout avec l'opération rajeunissement que les Roten ont amorcé durant ce mercato...

ALGÉRIE/ÉTATS-UNIS Le ministère des Finances souhaite bénéficier de l'appui technique du Département du Trésor américain

Le ministre des Finances, Mohamed Loukal et l'ambassadeur des Etats-Unis en Algérie, John Desrocher, ont passé en revue hier à Alger, la coopération économique et financière bilatérale et évoqué les possibilités de faire bénéficier le ministère des programmes d'appui technique, développés par le Département du Trésor américain. Lors d'une audience qui lui a été accordée, à sa demande, par le ministre des Finances, M. Desrocher a réitéré la disponibilité des autorités de son pays à poursuivre et même, élargir les actions de coopération avec le ministère des Finances, a indiqué un communiqué du ministère. Il a été convenu, à cet égard, d'engager une réflexion pour identifier les domaines spécifiques susceptibles de faire l'objet d'une telle coopération. Les deux parties ont, en outre, échangé sur le cadre d'évolution des entreprises américaines présentes en Algérie et sur sa consolidation. Il a été ainsi procédé à un échange de vues sur le cadre macroéconomique global, ainsi que sur les principaux chantiers de réformes envisagées, notamment dans les domaines budgétaire, de diversification de l'économie et l'amélioration du climat d'affaires pour favoriser l'investissement et la croissance, selon la même source.

RELIZANE : Le corps d'un noyé repêché dans l'oued Chelif

Le corps d'un noyé a été repêché dans l'oued Chelif au niveau de la commune d'Ouarizane (60 km à l'est de Relizane), a-t-on appris hier du chargé de communication de la protection civile de la wilaya. Le lieutenant Abbas Khammallah a indiqué que les agents de la protection civile ont repêché, dimanche soir, le corps sans vie d'un homme de 35 ans noyé à l'oued Chelif au lieu-dit douar Ouled Benyettou, à Ouarizane. La dépouille de la victime a été déposée à la morgue de l'EPH Ahmed Francis d'Oued Rhoui. Les services de la gendarmerie nationale ont ouvert une enquête sur les circonstances de ce drame.

ALGÉRIE-UA

Algérie : Moussa Faki appelle à un compromis "pour éviter le chaos"

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a indiqué que la situation qui prévaut en Algérie avait évolué dans le cadre de la Constitution, appelant les Algériens à travailler ensemble pour trouver un compromis, afin d'"éviter le chaos".



«Si nous n'avons moins commenté la situation, c'est parce que, jusque-là, les choses se sont passées dans le cadre défini par la Constitution», a-t-il expliqué au sujet

de la situation en Algérie dans une interview à Jeune Afrique parue dans sa dernière édition (du 16 au 22 juin, numéro 3049).

Il a soutenu, dans ce cadre, que «tout le

monde doit travailler à trouver un compromis». «La volonté du changement exprimée par le peuple est évidente, mais il faut éviter le chaos», a-t-il ajouté.

SOMMET D'AFFAIRES ETATS UNIS-AFRIQUE DU 18 AU 21 JUIN À MAPUTO

M^{me} Tamazirt représente l'Algérie

La ministre de l'Industrie et des Mines, Djamilia Tamazirt, représentera l'Algérie à la 12^{ème} édition du Sommet d'Affaires Etats-Unis-Afrique qui se tiendra du 18 au 21 juin 2019 à Maputo (Mozambique), a indiqué lundi le ministère dans un communiqué.

Le 12^{ème} Sommet d'Affaires Etats-Unis-Afrique verra la participation de plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernements africains et de responsables du Gouvernement américain ainsi que 1.000 dirigeants d'entreprises américaines et africaines, des investisseurs internationaux, des hauts fonctionnaires et des parties

prenantes multilatérales, a ajouté la même source. Ce rendez-vous continental, constitue une opportunité pour promouvoir le flux d'affaires et l'investissement entre les Etats-Unis et les pays de l'Afrique et nouer des contacts d'affaires et de partenariats dans différents secteurs d'activités (pétrole et gaz, agroalimentaire, industries extractives, construction et infrastructures, santé, tourisme, télécommunications et finances.)

En marge de ce Sommet, plusieurs activités sont programmées telles qu'une exposition de divers

produits et services, des conférences sur l'investissement au cours desquelles les entreprises présenteront leurs projets aux entités financières ainsi que plusieurs panels sur les questions de développement des entreprises. Mme Tamazirt s'entretiendra en marge de ce Sommet avec des représentants de Gouvernements et recevra en audiences des décideurs économiques pour discuter des questions relatives aux perspectives économiques de l'Algérie et les opportunités de partenariat et d'investissement en l'Algérie, a conclu le communiqué.

SONELGAZ

Coupeure de l'alimentation en gaz ce matin dans des quartiers de la commune de Rahmania à Alger

L'alimentation en gaz sera suspendue, aujourd'hui à partir de 10h00, dans certains quartiers de la commune de Rahmania à Alger, en raison des travaux de raccordement au réseau de distribution du gaz, a indiqué hier, un communiqué de la Direction de distribution de l'électricité et du gaz de Bologhine. «Une coupeure de l'ali-

mentation en gaz est programmée pour le mardi 18/06/2019 à partir de 10h00 dans plusieurs quartiers de la commune de Rahmania, jusqu'à la fin des travaux de raccordement au réseau de distribution du gaz».

Il s'agit des cités suivantes: la ville de Rahmania, domaine Mahieddine, cité 50 logements, do-

maine Skalandji dans la même commune. La Direction de distribution de Bologhine s'excuse pour les désagréments que pourrait occasionner cette coupeure de l'alimentation en gaz et met le numéro 3303 au service de sa clientèle pour tout renseignement ou information supplémentaires. **APS**

ALGÉRIE-JAPON

L'ambassadeur du Japon plaide pour le renforcement des relations bilatérales

L'ambassadeur du Japon à Alger, Kazuya Ogawa, a plaidé dimanche après-midi à Constantine, le renforcement des relations entre son pays et l'Algérie.

Dans un point de presse à l'issue d'une rencontre avec les responsables et membres de la chambre de commerce et d'industrie Rhumel (CCIR) de Constantine, le diplomate nippon a indiqué que le chiffre d'échange commercial entre les deux pays est estimé actuellement à environ 500 millions de dollars appelant à enrichir les relations commerciales bilatérales.

Mettant en avant l'importance du potentiel algérien dans les différents domaines, M. Kazuya Ogawa a relevé que des démarches étaient en cours pour consolider et promouvoir la coopération entre ces deux pays notamment dans le domaine de l'industrie. Par ailleurs, l'ambassadeur, qui a salué le «pacifisme et le civisme» du mouvement populaire que vit l'Algérie depuis le 22 septembre dernier, a indiqué que «tout le monde s'inté-

resse à ce mouvement» assurant que «la sécurité de l'Algérie demeure très importante pour toute la région».

L'ambassadeur s'est engagé à œuvrer à promouvoir le partenariat algéro-japonais et à encourager les opérateurs économiques japonais à saisir les opportunités de coopération notamment dans les domaines pharmaceutique, mécanique et agroalimentaire.

Évoquant l'expérience japonaise dans le domaine para-séismique, le diplomate a rappelé qu'une vingtaine de professeurs algériens avaient été formés au Japon dans cette spécialité, soulignant qu'un projet de coopération dans ce domaine précis a été élaboré avec l'université algérienne.

M. Kazuya Ogawa, s'est rendu au cours de sa visite à la ville des ponts au Monuments Aux Morts, au pont Sidi M'Cid, au palais du Bey avant de s'entretenir avec le chef de l'exécutif local et les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, CCIR- Rhumel.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Arrestation de trois éléments de soutien aux groupes terroristes à Tissemsilt



Trois éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés, dimanche dernier à Tissemsilt, lors d'une opération menée par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, «un détachement de l'Armée nationale populaire en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale a arrêté, le 16 juin 2019 à Tissemsilt (2^{ème} Région militaire), trois (3) éléments de soutien aux groupes terroristes», précise la même

source. En matière de lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des Garde-frontières et des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, lors d'opérations distinctes menées à Tlemcen (2^{ème} Région militaire), «deux (2) narcotrafiquants et ont saisi 127,7 kilogrammes de kif traité», ajoute le communiqué.

Dans le même contexte, un détachement combiné de l'ANP a appréhendé, à Ouargla (4^{ème} RM), trois (3) individus en possession de 5,765 comprimés psychotropes, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi 3,9 kilogrammes kif traité à Blida (1^{ère} RM).